



RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ANNEE 2021



Sirtom de la Vallée de la Grosne
Za du Pré Saint Germain
16 Rue Albert Schmitt
71250 CLUNY

Tél : 03 85 59 26 98 / Fax : 03 85 59 33 18
secretariat@sirtomgrosne.fr, www.sirtomgrosne.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	4
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE.....	5
2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	7
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES.....	9
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)</i>	9
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))</i>	10
2.3.3. <i>Les collectes et flux spécifiques</i>	14
2.3.4. <i>La collecte en déchèterie</i>	15
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	18
2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES.....	19
2.5.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i>	19
2.5.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	20
2.5.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	21
2.5.4. <i>Evolution de la valorisation</i>	21
2.5.5. <i>Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats - en tonnes)</i>	22
3. DES INDICATEURS FINANCIERS.....	24
3.1. DONNEES GENERALES.....	24
3.2. LES COUTS PAR FLUX.....	24
3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE).....	29
4. DES INDICATEURS QUALITATIFS.....	30
4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS.....	30
4.1.1. <i>Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets</i>	30
4.1.2. <i>Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets</i>	30
4.2. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE.....	30
4.2.1. <i>Historique</i>	30
4.2.2. <i>Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés</i>	31
4.2.3. <i>Le contrat d'objectifs déchets et économie circulaire</i>	31
4.2.4. <i>Les partenaires et réseaux de travail</i>	32
4.3. LES ACTIONS PHARES DE PREVENTION ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2021.....	33
4.3.1. <i>Construire la stratégie économie circulaire du SIRTOM d'ici 2026</i>	33
4.3.2. <i>Eco défi famille Zéro Déchet et Energie</i>	33
4.3.3. <i>Promouvoir la réparation grâce au réseau de MacGyvers</i>	34
4.3.4. <i>Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques</i>	34
Focus sur le salon professionnel des solutions de valorisation organique :	37
5. RESULTATS QUANTITATIFS.....	38
5.1.1. <i>Caractérisations des ordures ménagères</i>	38
5.1.2. <i>Indicateurs du contrat d'objectifs avec l'ADEME (2019-2021)</i>	39
PROSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022.....	40
6. BILAN QUALITATIF 2020 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS.....	41

6.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG : 2020 / 2010	41
6.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE :	41
6.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2020-2026 :	41

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objectifs

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service.

Diffusion du rapport annuel

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM et dans les Mairies des 58 communes membres et au siège des Communautés de Communes adhérentes.

Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr

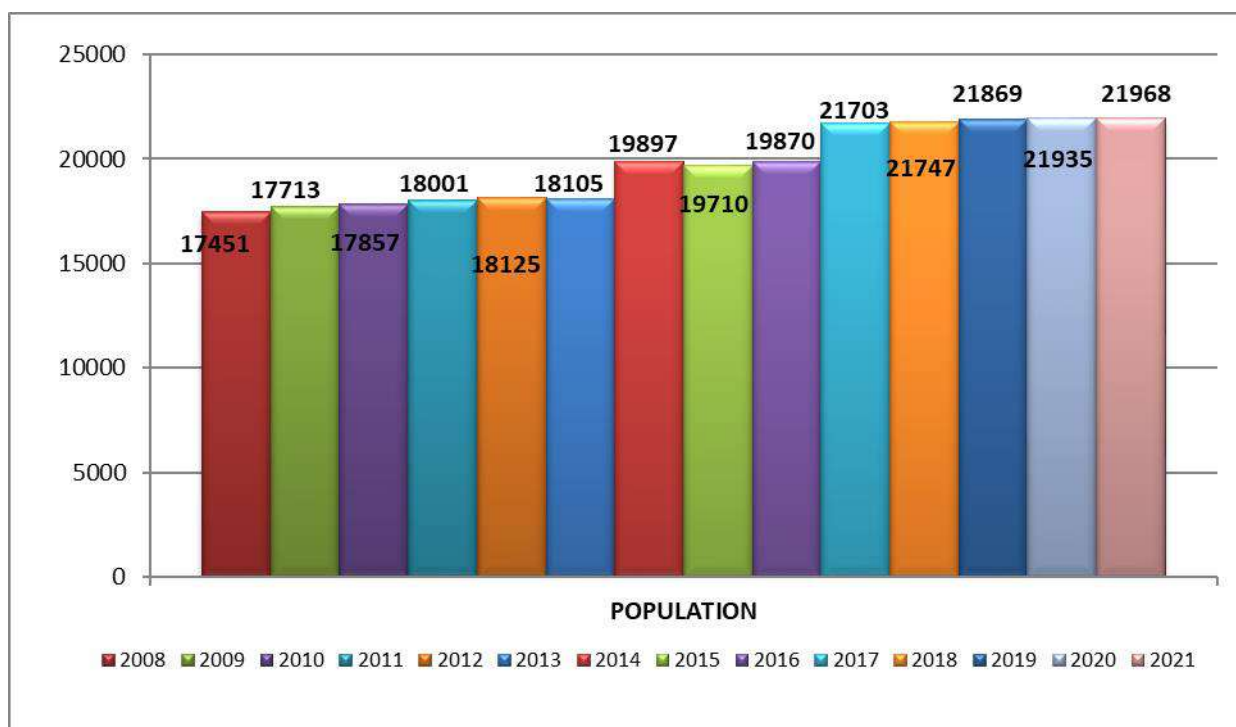


2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

Le territoire du Sirtom de la Vallée de la Grosne c'est 58 communes adhérentes représentant 21 968 habitants.

Pour rappel, en 2017, 9 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.



Collectivités adhérentes

Les Collectivités adhérentes sont les 2 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la C.C. du Clunisois, la C.C. Saint Cyr Mère Boëtier entre Charolais et Mâconnais. La totalité du territoire se situe dans le département de Saône et Loire (71).

Ce sont ces CC qui gèrent le volet fiscal du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés (définition, gestion, perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)).

CC	Commune	Date début	Date fin	Population
CC Clunisois	Ameugny	01/01/2017	-	158
CC Clunisois	Bergesserin	20/06/1986	-	200
CC Clunisois	Berzé-le-Châtel	01/01/1999	-	59
CC Clunisois	Blanot	20/06/1986	-	184
CC Clunisois	Bonnay	01/01/2017	-	303
CC St Cyr Mère Boëtier	Bourgvilain	01/07/2001	-	350
CC Clunisois	Bray	20/06/1986	-	127
CC Clunisois	Buffières	01/01/2002	-	264
CC Clunisois	Burzy	01/01/2017	-	54
CC Clunisois	Château	20/06/1986	-	243
CC Clunisois	Chériset	08/01/2001	-	20
CC Clunisois	Chevagny-sur-Guye	01/07/2001	-	44

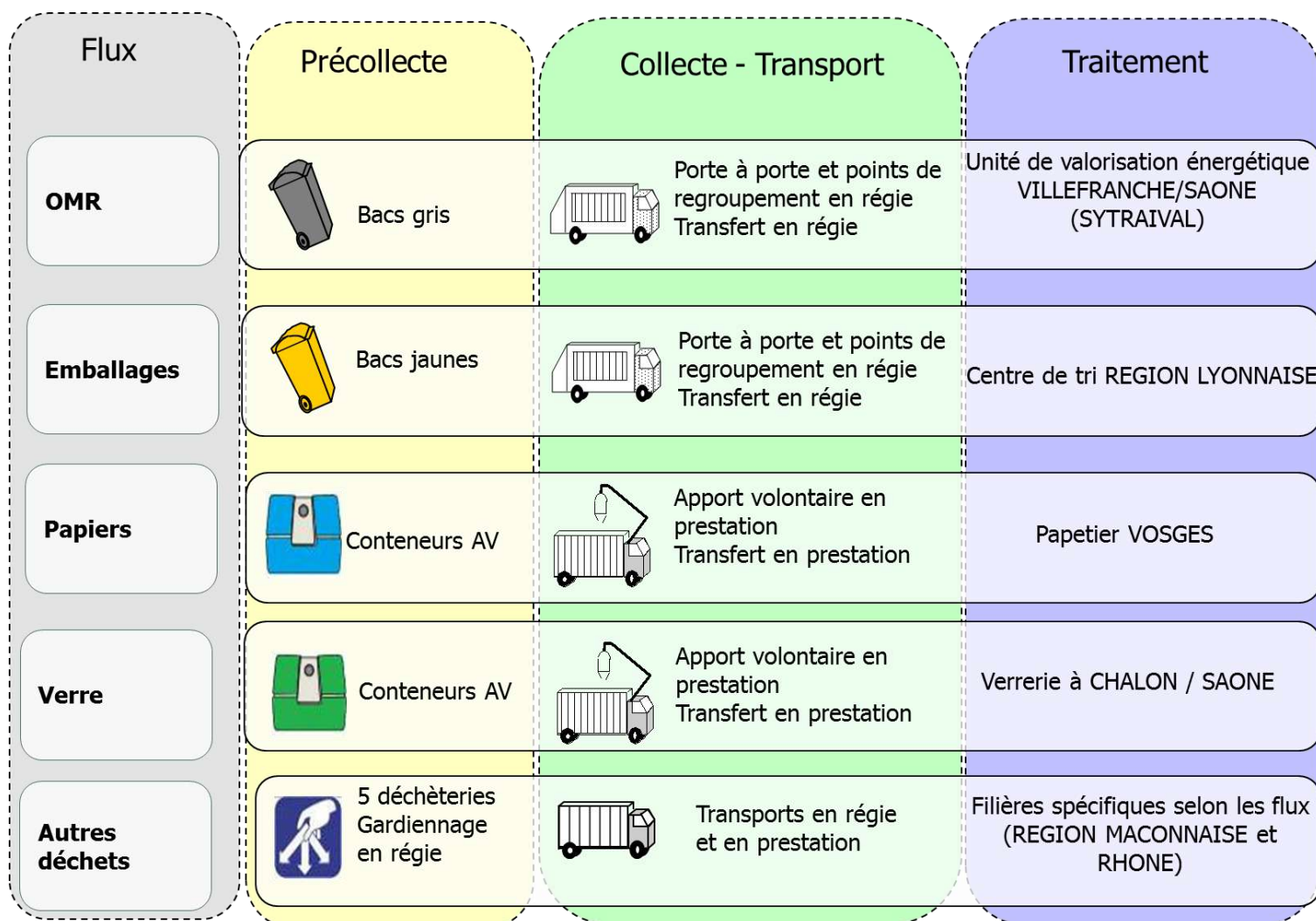
CC Clunisois	Chiddes	01/01/2014	-	82
CC Clunisois	Chissey-lès-Mâcon	01/01/2014	-	217
CC Clunisois	Cluny	20/06/1986	-	5 0430
CC Clunisois	Cortambert	20/06/1986	-	232
CC Clunisois	Cortevaix	01/01/2017	-	248
CC Clunisois	Curtill-sous-Buffières	01/03/1998	-	90
CC St Cyr Mère Boëtier	Dompierre-les-Ormes	01/01/2002	-	858
CC Clunisois	Donzy-le-Pertuis	01/01/1997	-	171
CC Clunisois	Flagy	01/01/1989	-	180
CC St Cyr Mère Boëtier	Germolles-sur-Grosne	01/01/1989	-	122
CC Clunisois	Jalogny	20/06/1986	-	419
CC Clunisois	Joncy	01/01/2017	-	502
CC Clunisois	La Chapelle-du-Mont-de-France	01/01/2002	-	192
CC Clunisois	La Guiche	01/07/2001	-	644
CC Clunisois	La Vineuse-sur-Frégande	01/01/2017	Commune nouvelle	638
CC Clunisois	Lournand	20/06/1986	-	325
CC Clunisois	Massilly	20/06/1986	-	289
CC St Cyr Mère Boëtier	Matour	01/01/2002	-	1 203
CC Clunisois	Mazille	20/06/1986	-	363
CC St Cyr Mère Boëtier	Montmelard	01/01/2002	-	388
CC St Cyr Mère Boëtier	Navour-sur-Grosne	01/01/2019	Commune nouvelle	661
CC Clunisois	Passy	01/01/2014	-	72
CC St Cyr Mère Boëtier	Pierreclos	01/01/2014	-	822
CC Clunisois	Pressy-sous-Dondin	01/01/2003	-	105
CC Clunisois	Sailly	01/01/2014	-	59
CC Clunisois	Saint-André-le-Désert	01/01/2002	-	246
CC Clunisois	Saint-Clément-sur-Guye	01/01/2017	-	123
CC Clunisois	Saint-Huruge	01/01/2017	-	48
CC St Cyr Mère Boëtier	Saint-Léger-sous-la-Bussière	20/06/1986	-	291
CC Clunisois	Saint-Marcelin-de-Cray	01/07/2001	-	195
CC Clunisois	Saint-Martin-de-Salencey	01/07/2001	-	90
CC Clunisois	Saint-Martin-la-Patrouille	01/01/2017	-	61
CC St Cyr Mère Boëtier	Saint-Pierre-le-Vieux	20/06/1986	-	368
CC St Cyr Mère Boëtier	Saint-Point	20/06/1986	-	369
CC Clunisois	Saint-Vincent-des-Prés	01/01/2002	-	98
CC Clunisois	Saint-Ythaire	01/01/2017	-	126
CC Clunisois	Sainte-Cécile	01/01/1999	-	274
CC Clunisois	Salornay-sur-Guye	01/01/2002	-	876
CC St Cyr Mère Boëtier	Serrières	01/01/2002	-	268
CC Clunisois	Sigy-le-Châtel	01/01/2014	-	112
CC Clunisois	Sivignon	01/01/1989	-	185
CC Clunisois	Taizé	01/01/2014	-	218
CC St Cyr Mère Boëtier	Tramayes	20/06/1986	-	1 035
CC St Cyr Mère Boëtier	Trambly	01/01/2002	-	406
CC St Cyr Mère Boëtier	Trivy	01/01/1989	-	235
CC St Cyr Mère Boëtier	Verosvres	01/01/2014	-	413

Informations complémentaires

Les deux CC participent, proportionnellement à leurs bases fiscales, au budget annuel du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. A partir de 2019 la C.C. du Clunisois a décidé de mettre en place une fiscalité différenciée incitative pour les professionnels : la redevance spéciale incitative (RSI). L'assiette de cette RSI est le volume collecté. Le règlement de service de la RSI a été adopté par le Conseil communautaire de la CC du Clunisois par délibération du 08 avril 2019. Il fixe le seuil minimal de 400 litres de production de déchets ménagers par semaine pour être redevable de la RSI. Au-delà du seuil

maximum de 15 000 litres hebdomadaires le service public des déchets ne peut plus être exercé.

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère :

- 5 déchèteries : Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes et Trambly
- 102 points d'apport volontaire (PAV) dont 121 colonnes pour le verre et 109 pour le papier.

Les déchèteries ont bénéficié d'un programme de réhabilitation sur la période 2016-2018.

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : en C1 soit collecte une fois par semaine ; (CLUNY : le centre historique est collecté deux fois par semaine (C2)) ;
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY le centre historique est en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère presque totalement la collecte et le transfert des déchets sur son territoire en régie, à savoir : la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de valorisation ou traitement.

Le tri et traitement des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont délégués au SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE, auquel le SIRTOM adhère depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE des ordures ménagères résiduelles et des « déchets non recyclables » des déchèteries (qui sont préalablement triés et broyés sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à QUINCIEUX de la collecte sélective des papiers et de la collecte sélective des emballages (centre de tri en région Lyonnaise suivant marchés SYTRAIVAL),
- livraison à MACON des cartons collectés en déchèterie,
- usine SAINT GOBAIN à CHALON-SUR-SAONE pour le recyclage du verre,
- valorisation et traitement du bois collecté en déchèterie, à MACON
- valorisation et traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèterie, à MACON
- traitement des gravats par CARME à CLESSE,
- société EDIB à LONGVIC pour le traitement des Déchets diffus spéciaux (DDS ou Déchets Dangereux des Ménages).

Concernant les déchets verts, en 2021 la totalité a été broyée sur site puis récupérée par des agriculteurs locaux pour utilisation en sous-couche de litière.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	X	19/06/1986			
Collecte sélective	X	19/06/1986			
Déchèterie	X	19/06/1986			
Traitement		19/06/1986	X	01/01/2017	SYTRAIVAL

Un Eco-organisme dédié aux Déchets d'Activités de Soins à Risque infectieux (DASRI) ayant été créé, depuis 2014 ces déchets sont directement collectés par les pharmacies référencées du territoire.

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Signature contrat en cours	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	01/01/2020	
Agrément CITEO (papiers-emballages)	01/01/2018	barème F
Agrément ECOSYSTEM pour les DEEE	01/01/2021	scénario S1 pour 4 déchèteries / S2 pour Cluny
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/01/2018	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2019	

- OCADEE a été remplacé par ECOSYSTEM.
- Recylum n'existe plus : le traitement ampoules et néons a été confié ECOSYSTEM.

Mode de gestion du service (au 31/12/2021) :

Le service est exploité en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 23 pour la partie technique représentant (23 équivalents temps plein - ETP). Il n'y a pas d'agent en disponibilité.

A ceci s'ajoute le secteur administratif avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint administrative et 1 poste de secrétariat administratif, représentant 3 ETP.

Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) / CODEC », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste de chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.8 ETP) et 1 poste de Maître composteur / Animatrice Valorisation Organique (1 ETP).

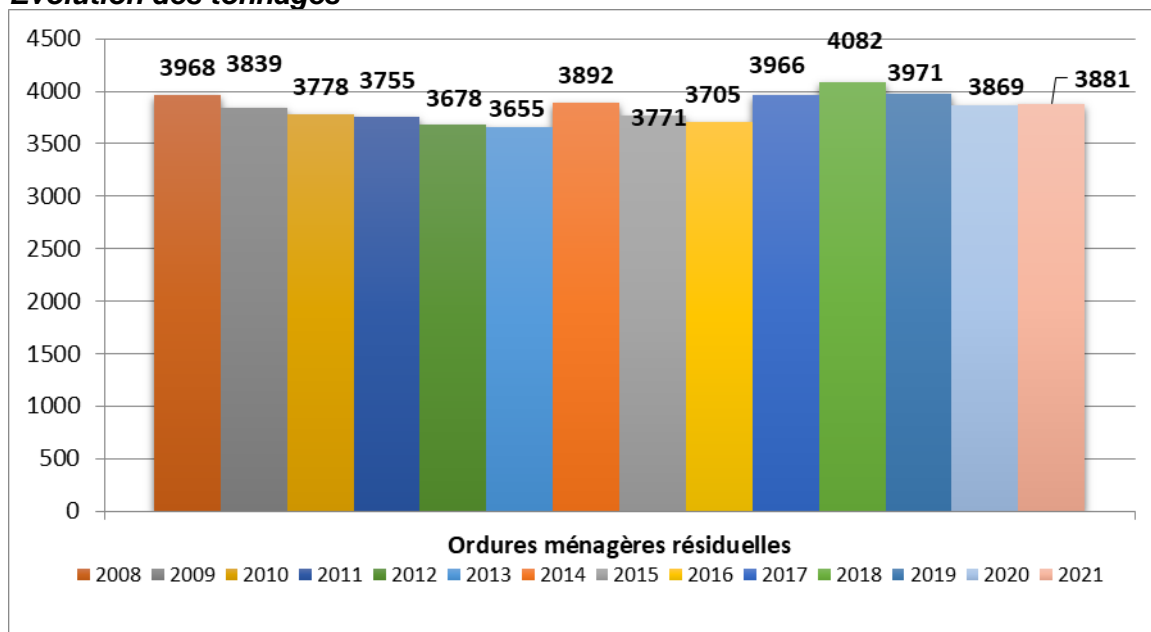
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

- 21 968 habitants desservis,
- 3 881 tonnes collectées soit 177 kg/habitant desservi
- 86 000 km / 46 000 litres gasoil

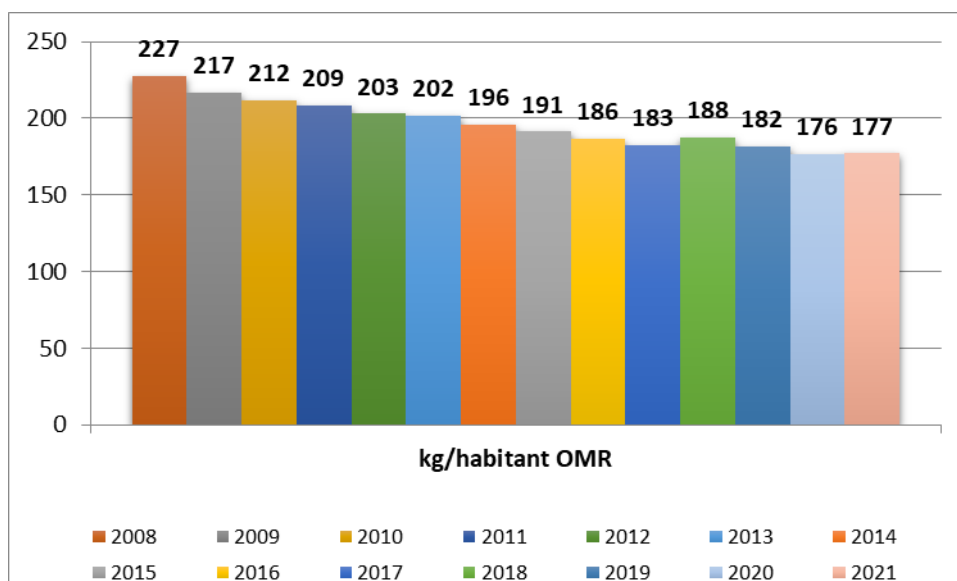
2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

Evolution des tonnages



Evolution 2020/2021 +11 tonnes soit + 0.3%

Ratio de production d'OMr par habitant et par an



A noter une stabilité du ratio d'OMr :

- 2020 : 176.4
- 2021 : 176.7 kg/hab/an

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis soit en porte à porte soit en point de regroupement.

Points de regroupements :

- Nombre de points de regroupements : 540
- Population concernée par ce type de collecte : 40 %

Fréquences de collecte :

- 93% des habitants sont collectés 1 fois par semaine : C1 ;
- 7% des habitants sont concernés par la collecte 2 fois par semaine (C2) : il s'agit du secteur sauvegardé de Cluny.

	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 : ensemble territoire hors Cluny secteur sauvegardé	57.67 communes / 93% habitants (20 435 hab)	C1
Secteur 2 : secteur sauvegardé de Cluny	0.33 commune (1/3 de la commune de Cluny/ 7% des habitants (1 500 hab)	C2

2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))

- **21 968 habitants desservis,**
- **2 087.4 tonnes collectées soit 95.2 kg/habitant desservi,**
- **37 000 km / 19 800 litres gasoil**

La collecte des emballages est effectuée en régie.

Les papiers et le verre sont collectés par des prestataires via le SYTRAIVAL (ETS GUERIN à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42) pour le papier et ETS GACHON à CREANCEY (21) pour le verre).

- année de démarrage de la collecte du verre : 1986
- année de démarrage de la collecte des autres emballages et papiers : 1986

2.3.2.1 Population desservie

L'ensemble de la population (21 968 hab) du territoire du SIRTOM est desservie pour la collecte du verre, des emballages et du papier selon les modalités suivantes :

Collecte des emballages en mode « mixte » :

- 60% environ en porte à porte ;
- 40 % environ en points de regroupement (540 points).

L'ensemble des habitants est desservi par 102 points d'apport volontaire pour le verre (121 bornes) et pour les journaux magazines (109 bornes).

2.3.2.2 Quantités collectées

La collecte sélective est effectuée en 3 flux :

- verre
- emballages (acier, aluminium, plastique, briques alimentaires, cartonnettes)
- papiers

Les chiffres ci-dessous correspondent aux tonnages livrés chez les repreneurs :

	Total			Données Départementales
	Total collecté tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi	en kg/hab. desservi (2020)
Emballages en verre	1 163.98	21 968	52.99	38.68
Emballages en matière plastique	79.96		3.64	-
Emballages en métaux ferreux	29.62		1.35	-
Emballages en aluminium	4.68		0.21	-
Emballages 'cartonnette'	137.54		6.26	-
Emballages en carton complexé (briques)	16.30		0.74	-
Total emballages (hors verre)	268.08		12.20	-
Papiers / Journaux et magazines	399.68		18.19	-
Déchets de papèterie et livres (gros de magasins)	87.31		3.97	-
Total papiers	486.99		22.17	(papiers + emballages : 47.78)
TOTAL	1 919.05	21 968		87.36

Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- **34.35 % des emballages (140.25 t de refus, soit 6.38 kg/habitant)**
- **5.46 % des JRM (28.12 t de refus, soit 1.28 kg/habitant)**

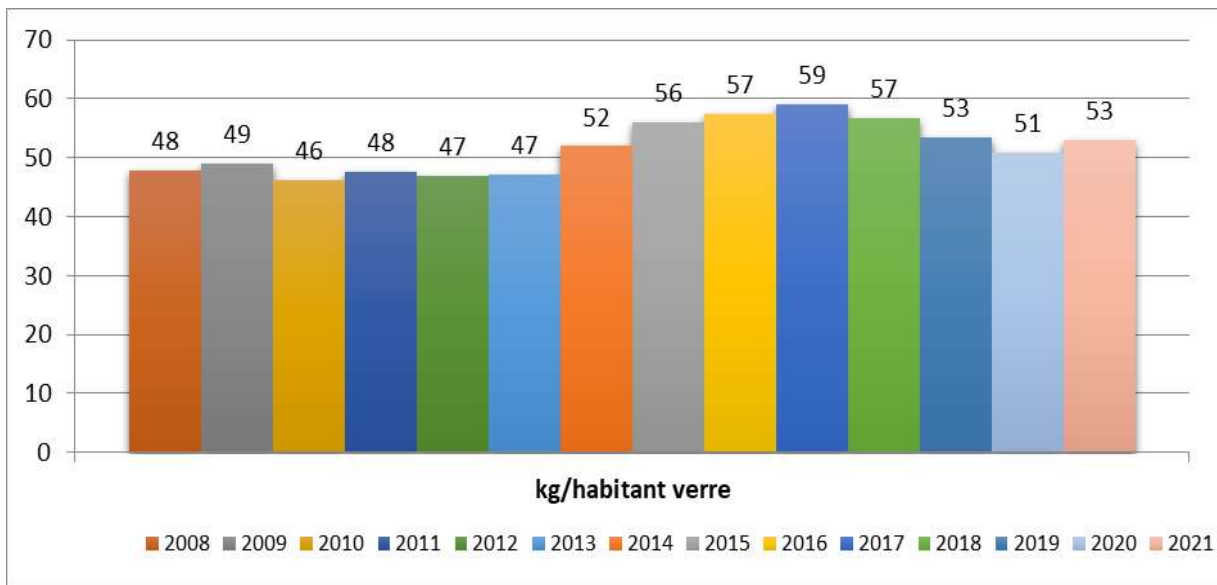
En 2020, on observait les ratios suivants :

- emballages : 12.46 kg/hab ;
- papiers : 20.41 kg/hab ;
- verre : 50.87 kg/hab ;
- refus de tri :
 - 32.84 % des emballages collectés (133.65 t de refus, soit 6.09 kg/hab)
 - 5.91 % des JRM (28.12 t de refus, soit 1.28 kg/habitant).

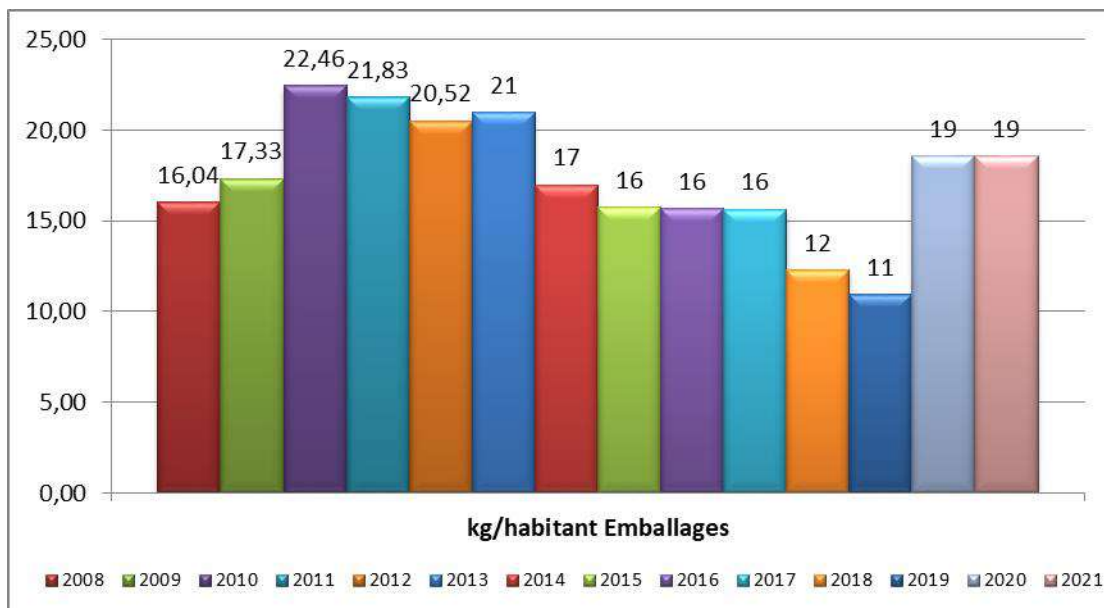
Evolution des collectes sélectives 2020/2021 :

- **+ 89 tonnes soit + 4.45 %**
- **+ 4.2 kg /habitant soit + 1.57 %**

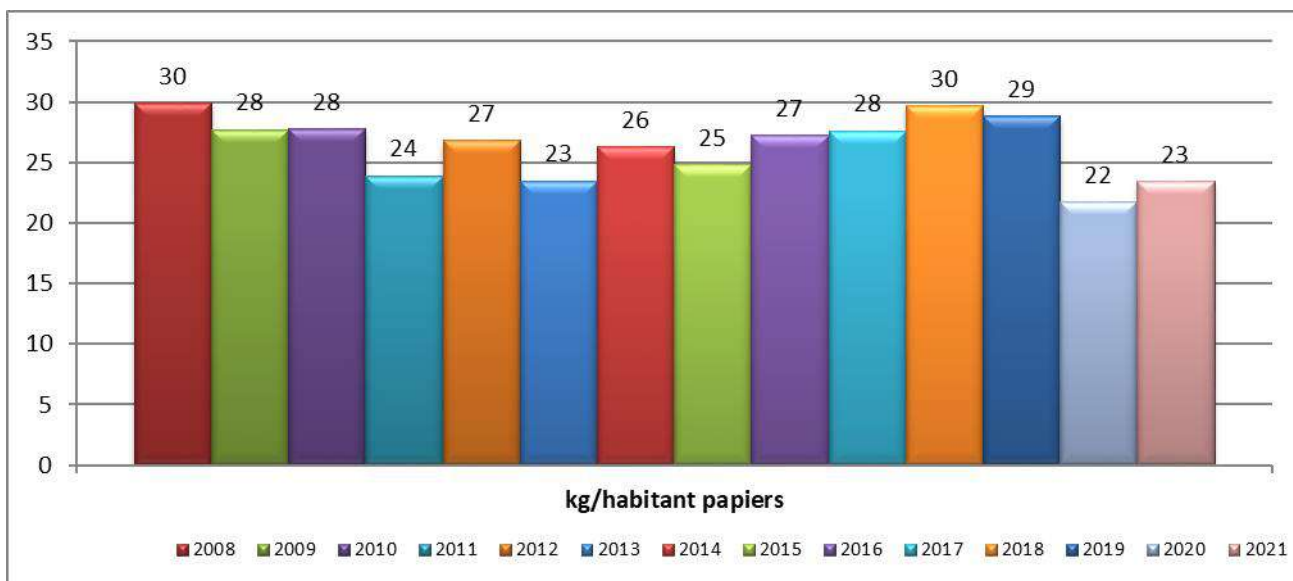
Verre : +48.24 tonnes soit +4.32%



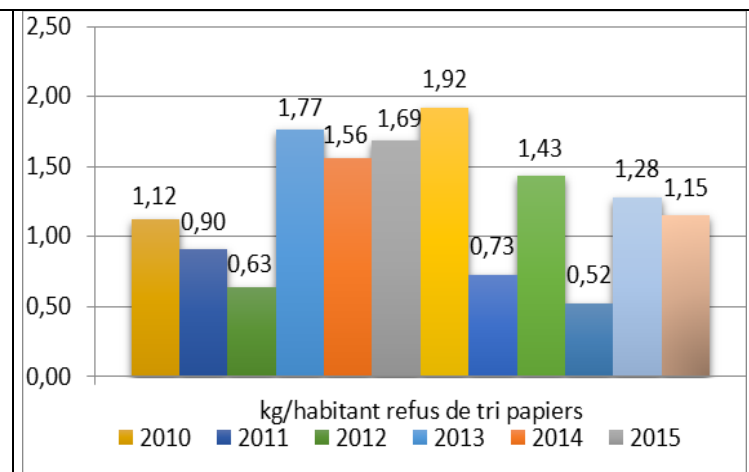
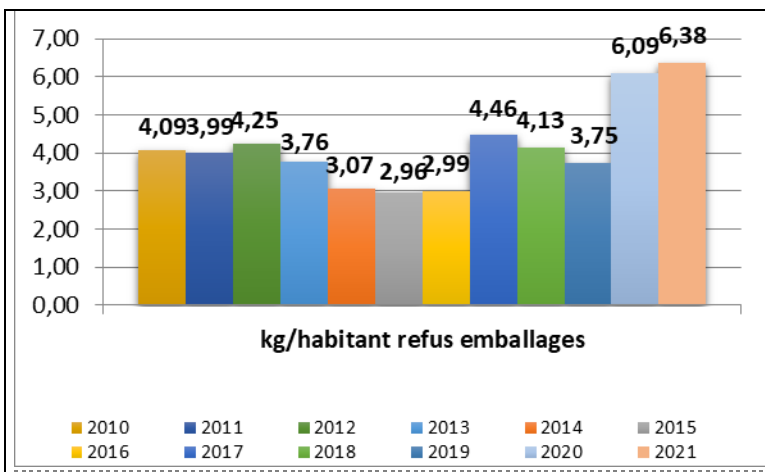
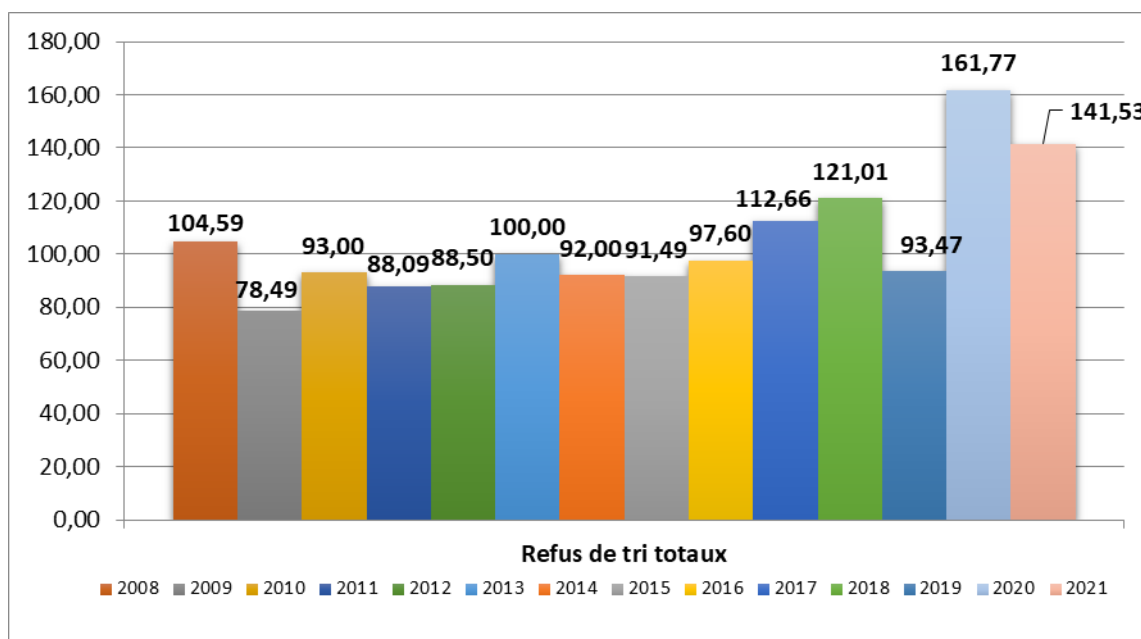
Emballages : - 1.7 tonnes soit - 0.4%...



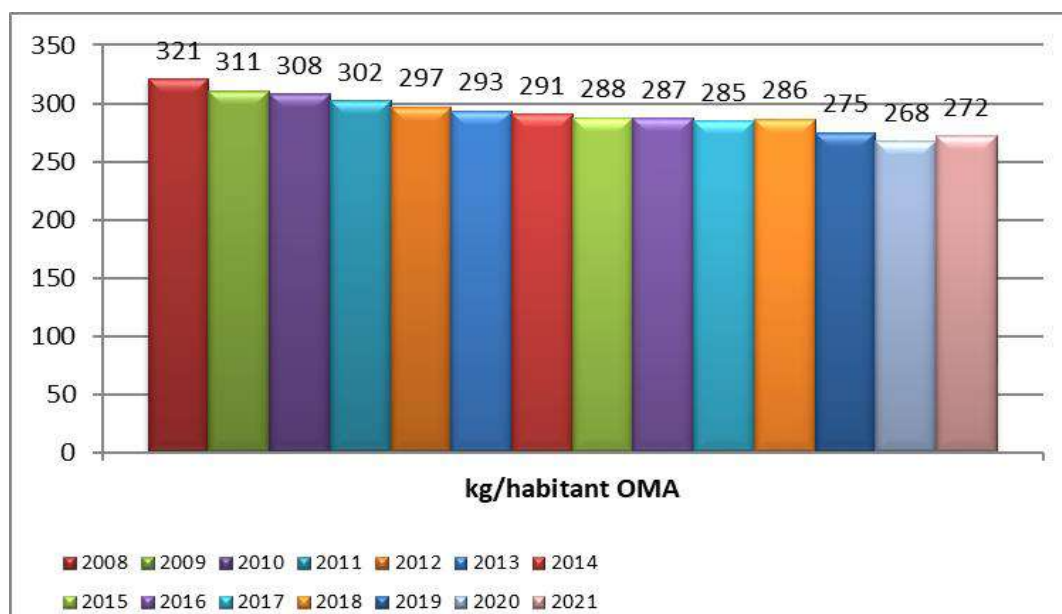
Papiers /gros de magasins : + 39.35 tonnes soit + 8.8 %



Légère augmentation des refus de tri de 6.6 tonnes (+ 4.1 %) soit + 4 % en kg/hab. (7.66 kg/hab. en 2021 /7.37 kg/hab. en 2020).



Evolution des Ordures Ménagères et Assimilés, soit ordures ménagères + collecte sélective de 2020 à 2021 :
+ 78 tonnes (+ 1.33 %) et +3 kg/hab/an (+1.18%)



2.3.3. Les collectes et flux spécifiques

2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a signé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées. Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM.

Tonnage collecté en 2021 : 79 tonnes, soit 3.6 kg/habitant

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

En 2020 se sont 62 tonnes qui ont été collectées (soit 2.90 kg/habitant desservi).

2.3.3.2. Cartons bruns présents dans la collecte des papiers :

Les flux des papiers collectés en Points d'Apport Volontaire comportent une part importante de cartons bruns. Ces cartons bruns sont considérés comme des refus de papiers, et donc ne sont pas rémunérés par les repreneurs (pas de recettes industrielles). Les collecteurs majorent (amendes) leurs coûts de collecte du fait de la présence de ces cartons, L'objectif donc est de supprimer ce flux ; pour rappel les cartons bruns sont à déposer en déchèteries.

Tonnage collecté en 2021 : 45.6 tonnes, soit 2.08 kg/habitant

En 2020, le tonnage collecté était de 42 tonnes soit 1.90 kg/habitant.

2.3.3.3. Collecte spécifiques des déchets amiantés

Cette collecte est organisée par le SIRTOM selon les demandes : sur inscription des usagers qui peuvent déposer entre 3 et 5 plaques d'amiante (ou équivalent) dans des contenants spécifiques fournis (des équipements de protection pour manipuler les déchets sont également fournis). La prestation de collecte est réalisée par un prestataire

agrée sur rendez-vous sur un lieu commun défini en fonction des inscriptions. Les campagnes de collecte sont organisées 2 à 3 fois par an, selon les demandes.

Tonnage collecté en 2021 : 7.48 tonnes, soit 0.34 kg/habitant

En 2020, le tonnage collecté était de 7.3 tonnes soit 0.33 kg/habitant.

2.3.4. La collecte en déchèterie

Le SIRTOM compte 5 déchèteries gérées en régie par le SIRTOM pour 21 968 habitants desservis. En 2021, 5 315 tonnes de déchets collectées (3 938 t hors tonnes gravats).

2.3.4.1 Ouverture des déchèteries

Trois des cinq déchèteries ont des horaires été/hiver.

Horaires d'été du 1 ^{er} avril au 31 octobre						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Cluny	8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 17h30
Salornay		8h30 - 12h		8h30 - 12h		8h30 - 12h 13h30 - 17h30
Trambly	8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 17h30
La Guiche		13h30-17h		13h30-17h30		13h30 - 17h
Tramayas		9h - 12 h 13h30 - 17h		9h - 12h		9h - 12h

Horaires d'hiver du 1 ^{er} novembre au 31 mars						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Cluny	9h- 12h 13h30 - 17h		9h- 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Salornay		9h - 12h				9h - 12h 13h30 - 17h
Trambly	9h- 12h 13h30 - 17h		9h- 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
La Guiche		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Tramayas		9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h		9h - 12h

2.3.4.2 Déchets acceptés

Nature des déchets acceptés :

Les cinq déchèteries acceptent les déchets suivants :

- ✓ Déchets d'ameublement : meubles ou pièces de mobilier hors d'usage
- ✓ Déchets non recyclables : déchets encombrants non valorisables
- ✓ Autres déchets dangereux : déchets acides, petits déchets chimiques en mélange, solvants usés, déchets de peintures, vernis, encres et colles, déchets de produits agro-chimiques, déchets chimiques en mélange
- ✓ Papiers - cartons : déchets de papiers et cartons
- ✓ Piles et accumulateurs : batteries usagées, piles électriques usagées, déchets de piles et accumulateurs
- ✓ Huiles moteur : huiles usées

- ✓ Métaux : déchets d'emballages métalliques en mélange, déchets d'emballages en métaux ferreux, déchets de métaux ferreux, déchets de métaux non ferreux, déchets métalliques
- ✓ Textiles - verre : déchets textiles, déchets de verre,
- ✓ Déchets verts - bois : déchets de bois, déchets verts
- ✓ Equipements hors d'usage - DEEE : tubes fluorescents, encombrants ménagers divers, équipements électriques et électroniques hors d'usage

La déchèterie de Tramayes ne reçoit pas les déblais et gravats (déchets de béton, briques,...).

Déchets non acceptés :

Aucune des 5 déchèteries ne réceptionne les déchets suivants :

- ✓ Pneumatiques : pneumatiques hors d'usage ;
 - ✓ Déchets amiantés : déchets amiantés (amiante lié).
- (une à deux opérations ponctuelles de collecte d'amiante lié sont organisées chaque année sur le site de Cluny).

Admission des déchets des professionnels

Les déchets des entreprises et artisans du territoire sont acceptés dans les 5 déchèteries du SIRTOM. Le suivi de fréquentation s'effectue au moyen des cartes de contrôle d'accès.

Déchets	Limite	Tarifs*
Tous Déchets dangereux	20 kg/semaine	1,50€/kg
Déchets de bois	3 m3 ou 0,6 t/semaine	15€/m3 ou 65 €/tonne
Déchets verts	3 m3 ou 0,4 t/semaine	10€/m3 ou 50 €/tonne
Déchets en mélange/non recyclables/plâtre	3 m3 ou 0,4 t/semaine	25 €/m3 ou 100 €/tonne
Déchets de béton, briques	3 m3 ou 4 t/semaine	25 €/m3 ou 20 €/tonne

* tarifs définis par délibération du 14 février 2012

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28.03.2007.

2.3.4.3 Population desservie

Les 5 déchèteries du territoire sont accessibles à tous les habitants du SIRTOM ; la population desservie par ces installations est donc de 21 968 habitants.

	Nombre de passages / an
Cluny	28 681
Salornay	12 334
Trambly	12 273
Tramayes	450
La Guiche	363
Total	54 101

Fréquentation des professionnels payant pour certains flux selon règlement cf ci-dessus :

	Nombre de passages professionnels	% des fréquentations
Cluny	263	0,92%
Salornay	22	0,18%
Trambly	43	0,35%
Tramayes	94	20,89%
La Guiche	13	3,58%
Total	435	0,80%

2.3.4.4 Quantités collectées

Déchèterie	La Guiche	Salornay	Cluny	Tramayes	Trambly	Tonnage	kg/hb
Cartons	18,52	71,06	178,94	52,32	79,70	400,54	18,23
Bois	48,90	154,08	405,21	124,61	278,67	1 011,47	46,04
Déchets verts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ferrailles	22,86	76,42	200,00	47,46	112,08	458,82	20,89
DEEE	12,62	41,24	141,30	26,67	65,70	287,53	13,09
DNR	67,10	177,46	422,04	112,16	261,04	1 039,80	47,33
Plâtre	13,48	38,64	69,96	25,34	63,40	210,82	9,60
Corps gras alimentaires	0,18	0,89	2,29	0,00	0,57	3,92	0,18
Meubles (Eco mobilier)	22,26	71,64	198,56	0,00	103,56	396,02	18,03
Polystyrène	0,81	0,81	0,81	0,81	0,81	4,05	0,18
Plastiques souples	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47	2,37	0,11
Total déchets banals	207,20	632,71	1 619,58	389,85	966,00	3 815,34	173,68
Piles	0,32	1,14	1,56	0,69	1,14	4,86	0,22
Batteries	-	-	4,81	-	-	4,81	0,22
Huiles minérales	0,72	4,24	5,17	1,26	3,69	15,08	0,69
Lampes et tubes fluo	0,00	1,02	1,29	0,42	1,31	4,04	0,18
Peintures, vernis, colles,	0,57	0,90	2,55	0,45	1,96	6,42	0,29
Produits agro-chimiques	0,09	0,18	1,96	0,43	0,87	3,51	0,16
Solvants usés	1,49	2,73	5,48	1,40	3,84	14,95	0,68
Autres DDS Non identifiés	0,07	0,13	0,27	0,05	0,27	0,79	0,04
Radiographie	0,00	0,00	0,70	0,00	0,00	0,70	0,03
DDS / Eco DDS	1,52	5,65	15,26	2,70	8,21	33,34	1,52
Cartouches encre	0,00	0,00	0,59	0,00	0,12	0,71	0,03
Emb. Vides Souillés (EVS)	1,58	6,61	11,83	3,40	8,71	32,14	1,46
Filtres à huile	0,06	0,29	0,30	0,15	0,57	1,38	0,06
Total déchets dangereux	6,43	22,89	51,77	10,95	30,69	122,73	5,59
TOTAL hors gravats	213,63	655,60	1 671,35	400,80	996,69	3 938,07	179,26
Gravats, déblais, briques...	62,65	239,40	685,85	0,00	389,10	1 377,00	62,68
TOTAL	276,28	895,00	2 357,20	400,80	1 385,79	5 315,07	241,95

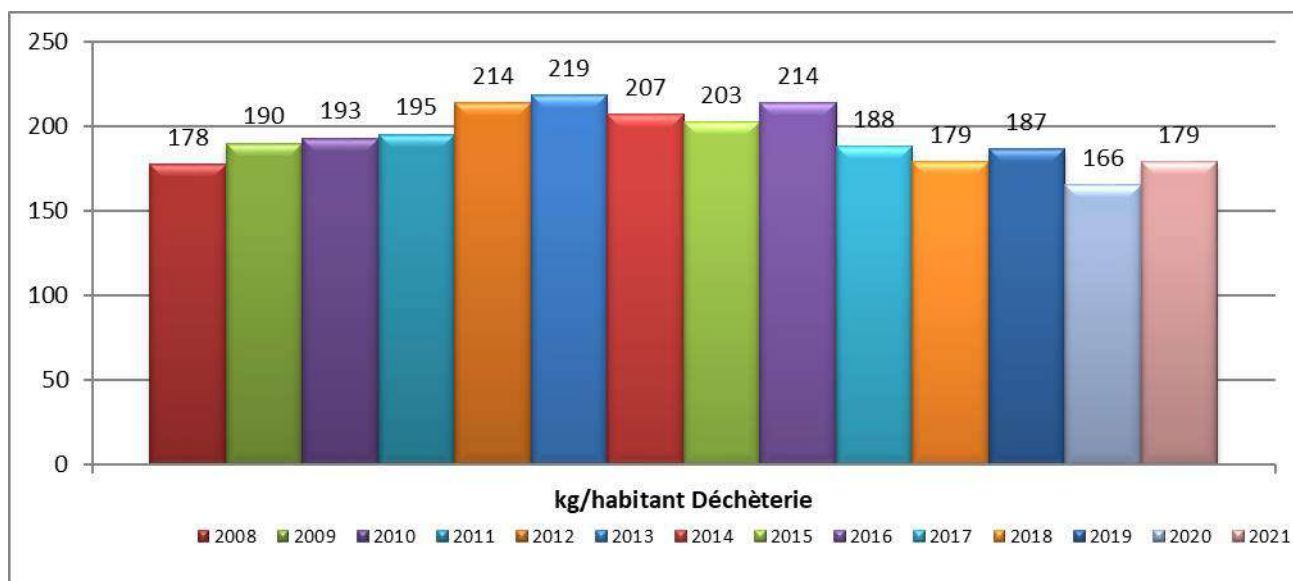
Evolution des quantités entre 2020 et 2021 :

- + 307 tonnes (hors gravats) soit + 8.46 %
- + 449 tonnes avec gravats soit + 9.23 %

Principales évolutions des quantités collectées 2020/2021 :

- déchets dangereux (DDS) : + 7 tonnes / + 6 %
- DNR/plâtre : + 122.2 tonnes / + 10.8 %
- gravats : + 142.53 tonnes / + 11.6 %
- déchets verts : non comptabilisés car broyés pour utilisation en sous couche de litière
- ECOMOBILIER : + 56.5 tonnes / 16.7%
- bois : + 198 tonnes / +24.4 %.

Evolution des quantités reçues, hors gravats, en kg / habitant :



Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le SIRTOM a signé en 2021 le renouvellement ECOSYSTEM en application de la contractualisation avec OCADEEE (scénario S2 pour la déchèterie de Cluny et S1 (optimisation) pour les 4 autres sites).

Année	CLUNY	TRAMBLY	TRAMAYES	SALORNAY	LA GUICHE	Total
2020	125 546	60 363	24 134	44 750	13 840	268 633
2021	141 023	65 967	26 674	41 241	12 616	287 521
Evolution kg	15 477	5 604	2 540	- 3 509	- 1 224	+ 18 888
Evolution %	12%	9%	11%	-8%	-9%	7%
					2020 kg/hab	12,25
					2021 kg/hab	13,09

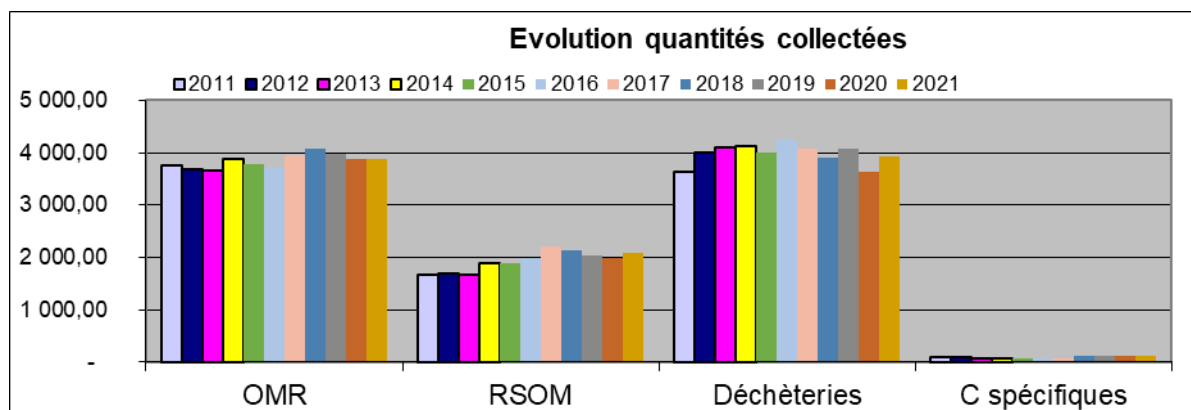
Evolution des quantités entre 2020 et 2021 :

- ✓ + 18 tonnes soit +7 %
- ✓ + 0.84 kg/hab/an soit + 6.9 %

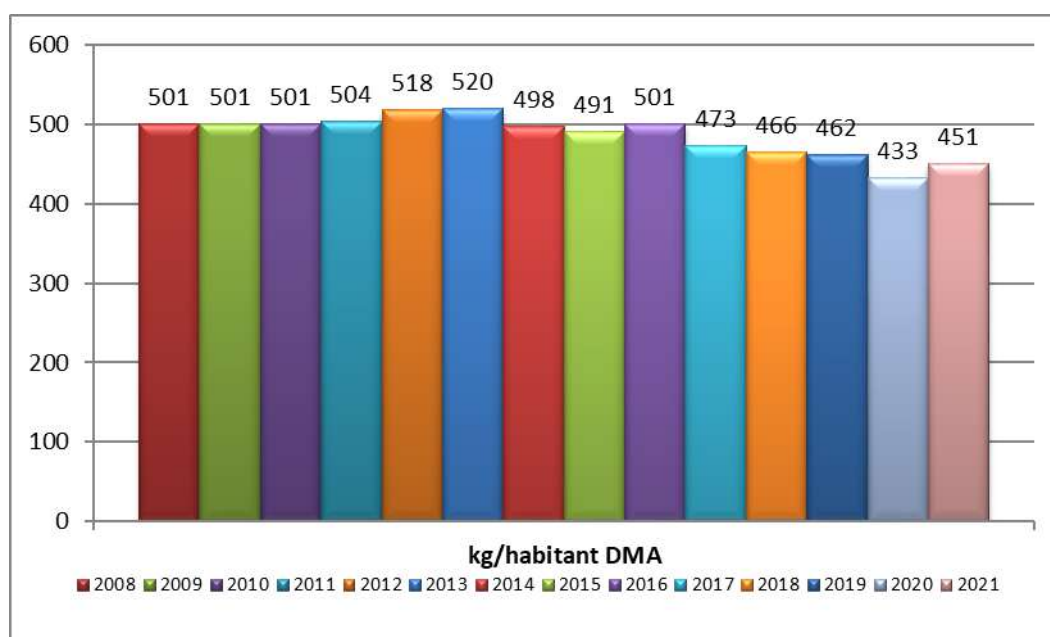
Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière (les quantités sont à l'article déchèteries).

2.4. EVOLUTION DES COLLECTES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution en %
OMr	3 678	3 655	3 892	3 771	3 705	3 966	4 082	3 971	3 869	3 881	0,32%
RSOM	1 706	1 658	1 895	1 902	1 993	2 219	2 148	2 038	1 998	2 085	4,31%
Déchèteries	4 006	4 092	4 120	3 999	4 249	4 082	3 896	4 086	3 631	3 938	8,46%
C spécifiques	87	83	81	78	77	79	113	119	111	128	15,53%
TOTAL	9 477	9 489	9 989	9 750	10 023	10 345	10 238	10 213	9 610	10 032	4,40%



Les Déchet Ménagers et Assimilées (DMA : OMA + collectes déchèteries) augmentent de 4.3 % (+ 407 tonnes) entre 2020 et 2021 (+ 18 % en kg/hab)



2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES

- **10 040 tonnes de déchets collectés (hors gravats) dont 93 % orientés en valorisation ;**
- **En 2020, 93 % des déchets collectés étaient valorisés.**

2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en métaux ferreux	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez	FIRMINY (42)
Déchets d'emballages en aluminium	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez	FIRMINY (42)
Déchets d'emballages en verre	Centre de recyclage du Verre Saint Gobain	Chalon sur Saône (71)
Déchets de papiers et cartons (Gros de magasins)	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets d'emballages en papier ou carton	Centre de tri SYTRAIVAL / centre	FIRMINY (42)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
	de tri Suez	
Déchets d'emballages en carton complexe	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez	FIRMINY (42)
Journaux et magazines	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets d'emballages en matières plastiques	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri Suez	FIRMINY (42)
Déchets de vêtements en textiles	Centre de tri relais Bourgogne	Saint Marcel (71)
Ordures ménagères résiduelles	UIOM SYTRAIVAL VALEST	Villefranche-sur-Saône (69) 71- Granges
Refus de tri papiers	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)
Refus de tri emballages	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)

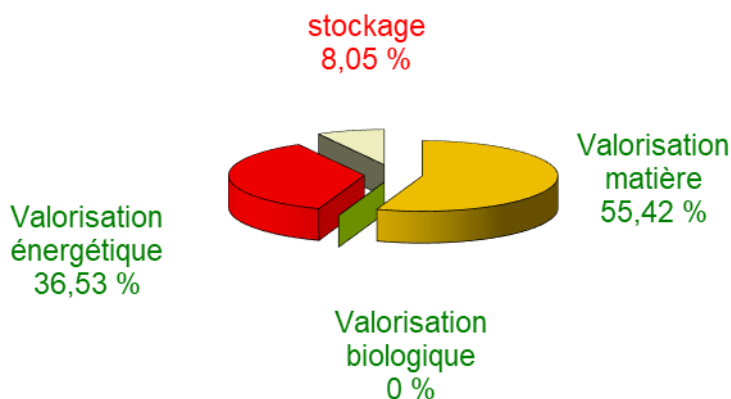
2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants usés	SOLAMAT – MEREX / Val. énergétique	13- Fos sur Mer
Huiles usées	SEVIA	69-Saint Fons
Déchets de produits agro-chimiques	SOLAMAT – MEREX / Val. énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	SOLAMAT – MEREX / Val. énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets acides / bases / comburant	Traitement physico-chimique - EDIB	21- Longvic
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	EDIB – Val. Energétique	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux	GDE	71- Mâcon
Déchets d'emballages métalliques en mélange	SARPI – Cryogénie	42- La Talaudière
Déchets carton	VEOLIA	71 - Mâcon
Déchets de bois	VBE	71 - Mâcon
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	Tri, regroupement ou démontage – PURFER	71 – Chalon-Sur-Saône
Encombrants ménagers divers	UIOM SYTRAIVAL (préparation/tri St Etienne-sur-Chalaronne)	69- Villefranche-sur-Saône
	ISDnD VALEST	71-Granges
Meubles – ECO MOBILIER	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Piles électriques usagées	Valorisation matière SCRELEC	
Tubes fluorescents	Recyclage –RECYLUM	75- Paris
Corps gras	DIELIX – Val. Matières	78- Limay
Déchets verts	SEDE Environnement	69 - Monsols
Déchets de béton, briques	CARME	71 - Clessé
Batteries	GDE	71 - Mâcon
Radiographie	Association AMI	71 - Mâcon
Déchets amiantés	SITA Centre Est	71 - Torcy
Cartouches d'encre	LVL	44 - La Chevrolière
Capsules Nespresso	ECOPOLE DES GRANDS MOULIN (VEOLIA)	21 - Drambon
Plâtre	SYTRAIVAL	69 - Arnas
Polystyrène	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey
Plastiques souples	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey

2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

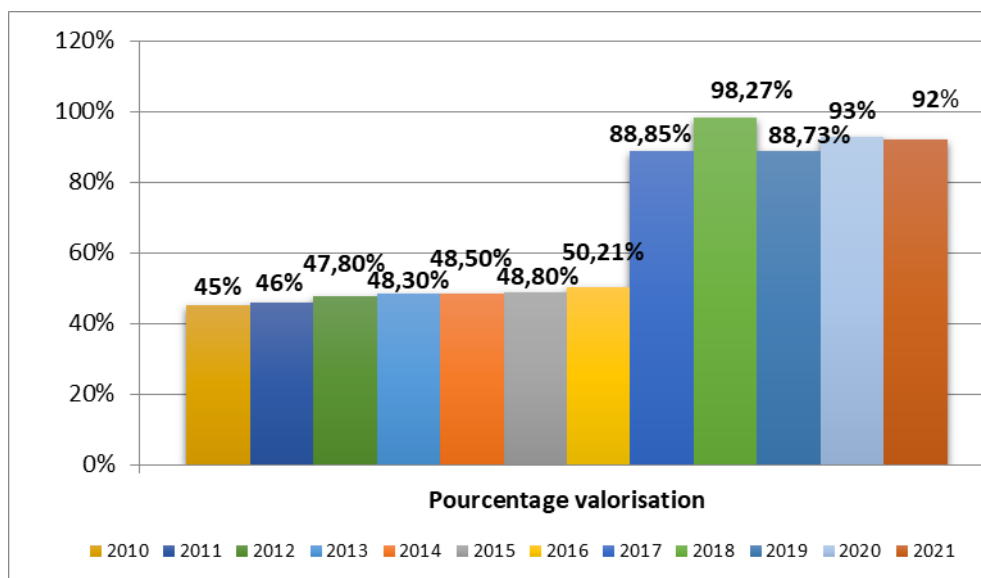
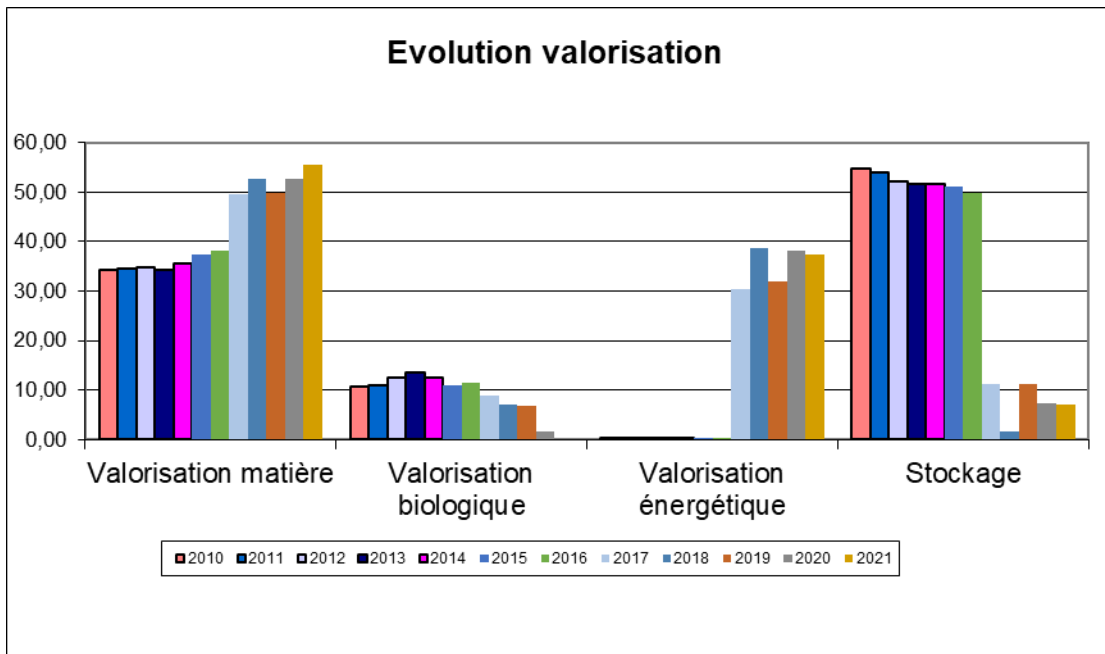
	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL	kg/hab	%
Collecte OMR	679,73		2 534,12	667,36	3 881,21	176,68	38,66%
CS matériaux secs	1 954,07		130,54		2 084,61	94,89	20,76%
CS Biodéchets					0,00	0,00	0,00%
CS spécifiques	124,57		0,00	7,48	132,05	6,01	1,32%
TOTAL OM hors apport en déchèterie	2 758,37	0,00	2 664,66	674,84	6 097,87	277,58	60,73%
Déchets déchèteries	2 805,73	0,00	1 003,53	133,25	3 942,51	179,47	39,27%
TOTAL OM et déchèteries	5 564,10	0,00	3 668,19	808,09	10 040,38	457,05	100,00%
kg/hab	253,28	0,00	166,98	36,78	457,05		
%	55,42%	0,00%	36,53%	8,05%	100,00%		

Bilan modes de traitement



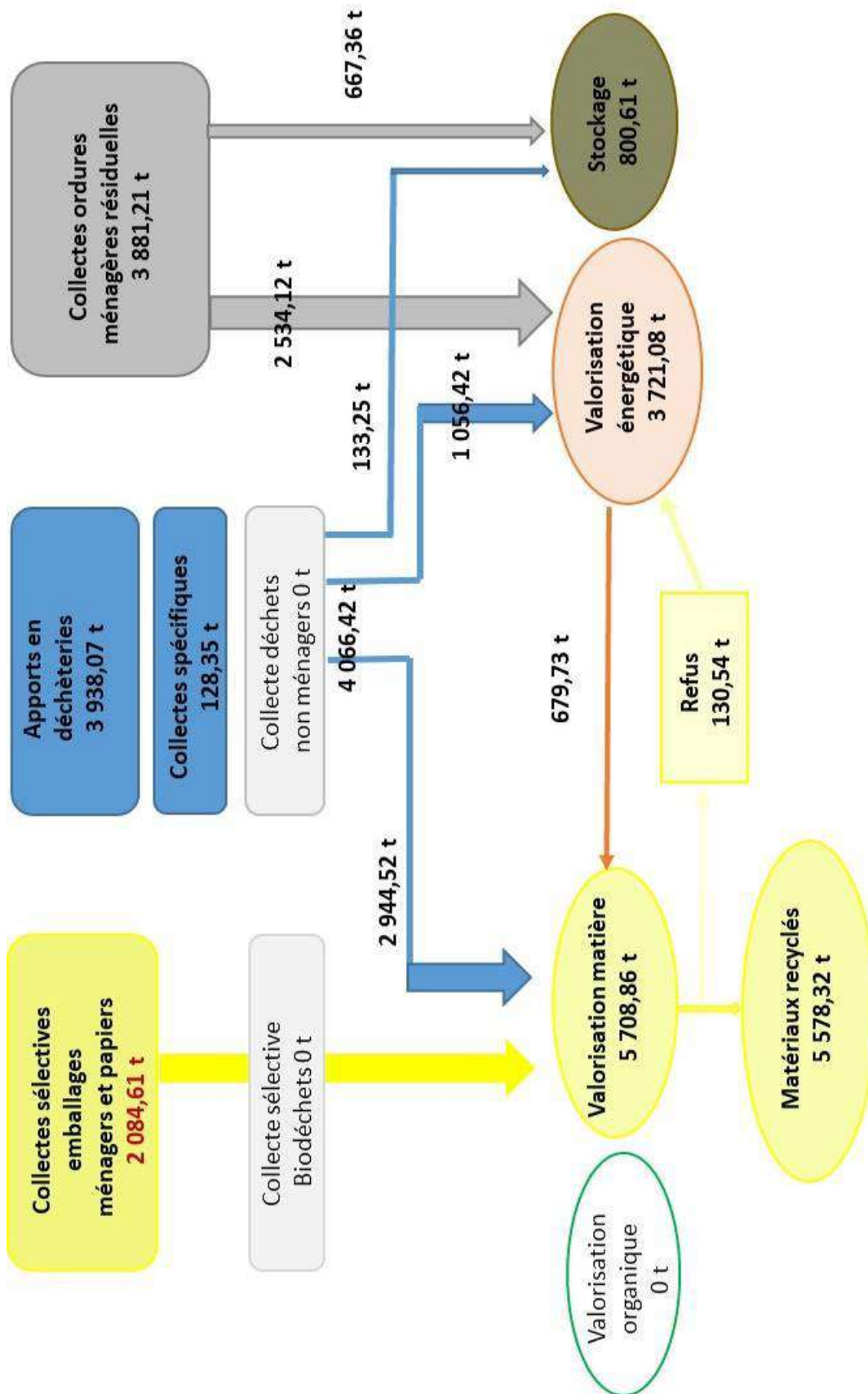
2.5.4. Evolution de la valorisation

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Valorisation matière	34,50	34,90	34,30	35,50	37,40	38,28	49,49	52,66	49,88	52,78	55,42
Valorisation biologique	11,10	12,50	13,60	12,60	11,00	11,62	9,02	7,00	6,79	1,79	0,00
Valorisation énergétique	0,33	0,40	0,40	0,40	0,40	0,31	30,35	38,61	32,06	38,08	36,53
Stockage	54,00	52,20	51,70	51,60	51,20	49,79	11,15	1,73	11,27	7,34	8,05



2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats - en tonnes)

Page suivante



3. DES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. DONNEES GENERALES

CA 2021	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 216 782,63 €	3 272 249,23 €
INVESTISSEMENT	510 136,80 €	524 039,25 €
TOTAL	3 726 919,43€	3 796 288,48 €

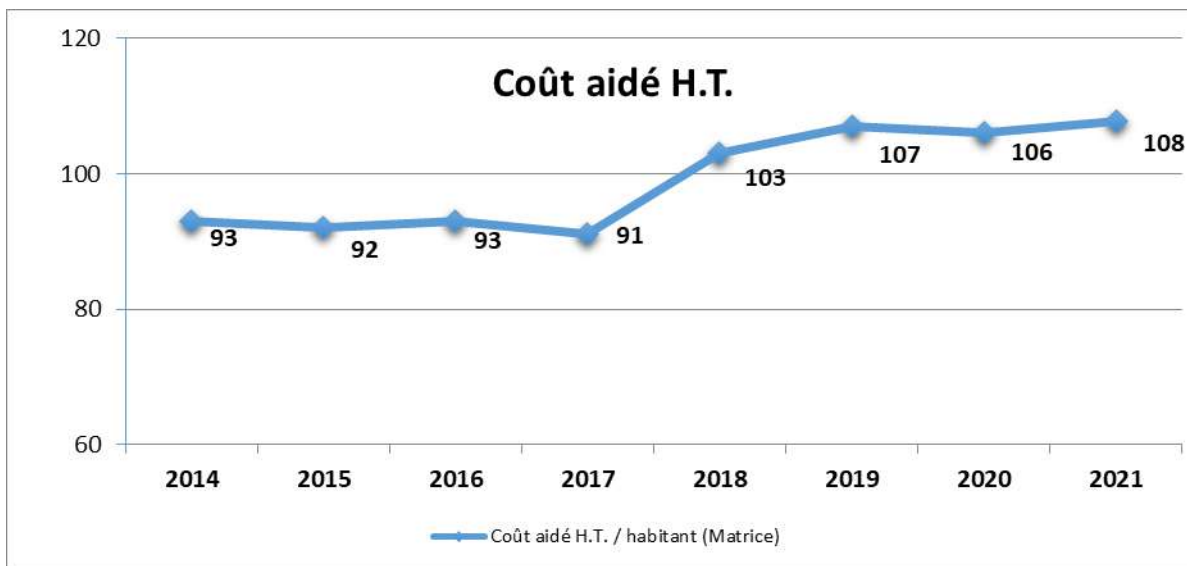
Les participations de collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de 2 512 000 € pour 2021 et représentent 76,77 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 66,17 % des recettes totales (*en 2020, 2 379 851 € / 77,05 % des recettes de fonctionnement / 71,77% des recettes totales*).

La dette en capital au 31 décembre 2021 est de 1 050 922,73 € (*1 482 511 € au 31/12/2020*). Le coût moyen des participations prélevées ramené à l'habitant est de 114,35 € (108,04 € en 2020).

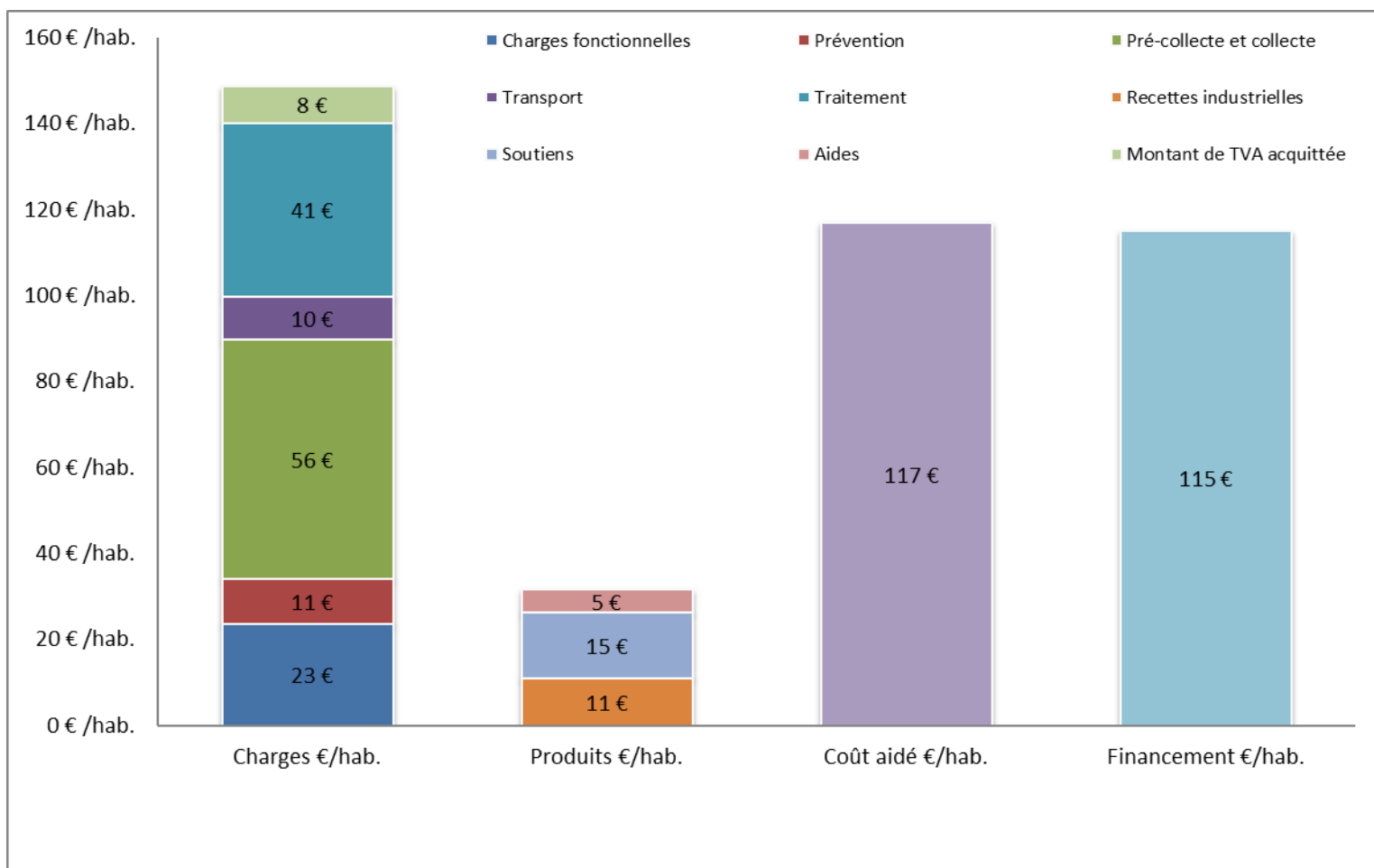
3.2. LES COUTS PAR FLUX

Année 2021 Montant HT par habitant	Flux de déchets						Total	Coût 2020
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets dangereux	Gestion du passif		
Coût complet		4,18	25,21	50,44	0,17	0,56		
Coût technique	58,22	2,90	21,16	45,42	0,17	0,56	128,42	125,27
Coût partagé	57,83	2,25	9,33	43,09	0,17	0,56	113,24	111,55
Coût aidé HT	56,06	2,11	8,57	40,35	0,17	0,56	107,79	105,51
Coût imputé							115,20	108,98
Année 2021 Montant HT par tonne	Flux de déchets						Total	Coût 2020
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets dangereux	Gestion du passif		
Coût complet		78,81	599,92	255,94	543,57	1,19		
Coût technique	329,46	54,68	503,50	230,47	543,57		273,76	285,94
Coût partagé	327,28	42,55	222,04	218,64	543,57		241,38	254,62
Coût aidé HT	317,02	39,88	203,97	204,74	543,57		229,76	240,83
Coût imputé							245,58	248,75

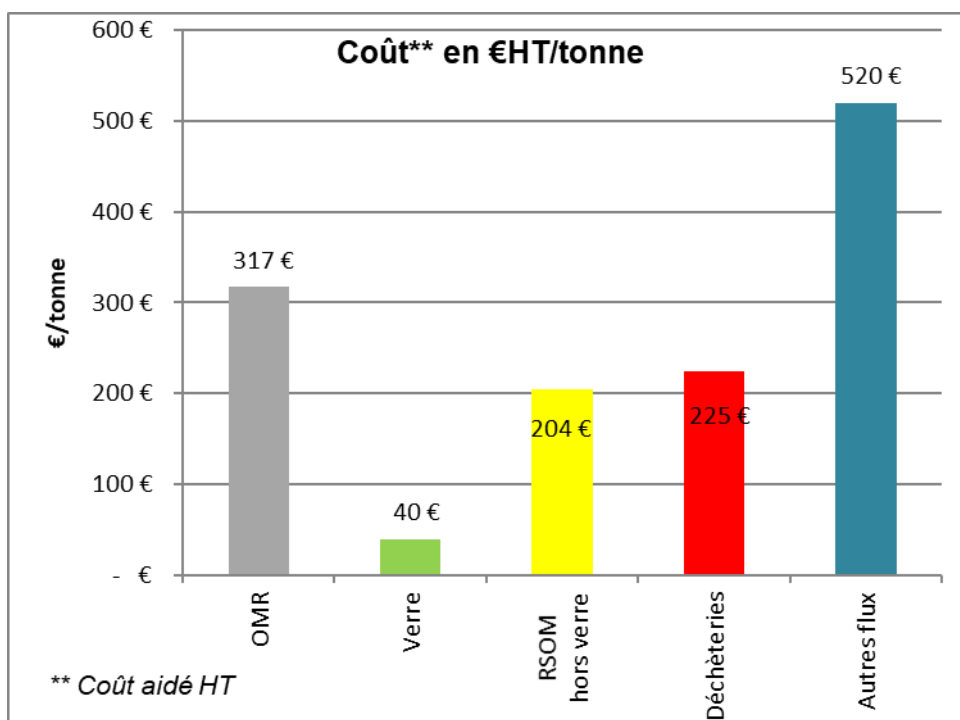
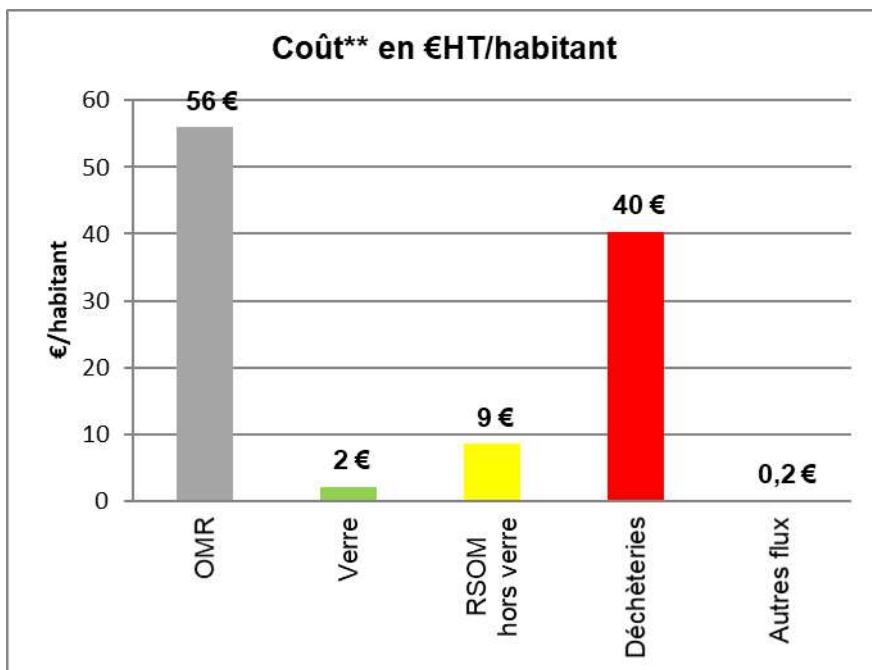
- * **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- * **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...) ;
- * **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E / ECOMOBILIER / ECO DDS / ECO TLC / CITEO) ;
- * **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- * **Coût imputé** : ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions).
- * **REP** : Responsabilité Elargie du Producteurs : déchets couverts par contributions des producteurs : DEEE / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES



REPARTITION DES COUTS par habitant (TTC)



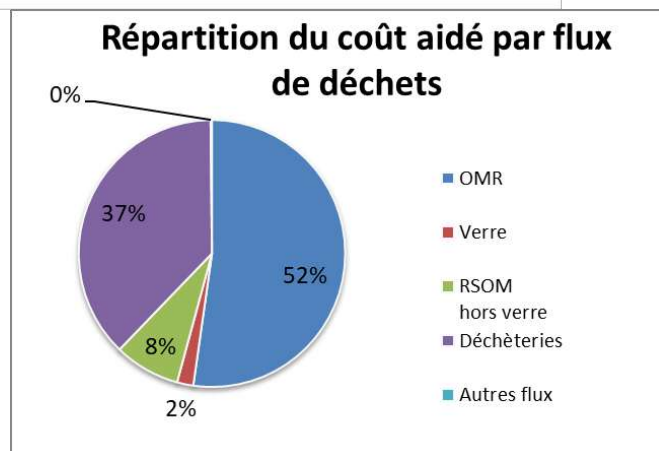
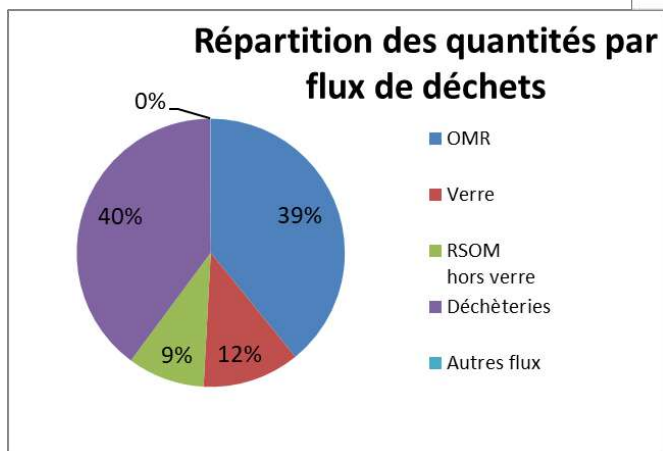
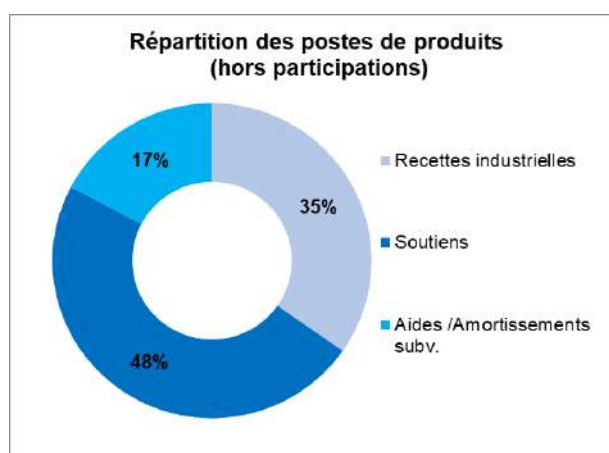
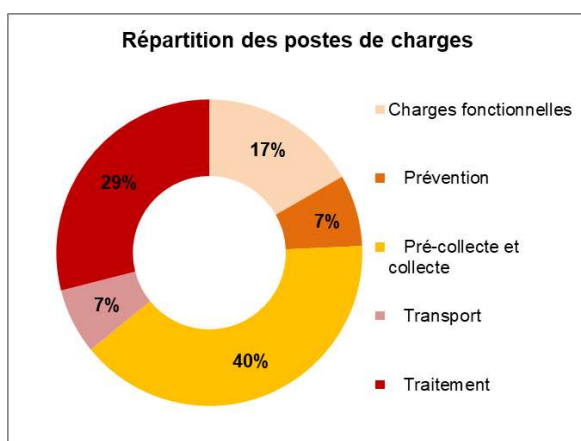
Les aides publiques, hors soutiens des éco organismes, sont issues de l'ADEME pour le soutien au programme CODEC. Elle représentent 67 500 € pour 2021.



REPARTITION DES COUTS COMPLETS PAR SERVICE

Année 2021 Montants en € HT / tonnes	Flux des déchets						Total	Coûts 2020
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB. PAPIERS	Déchets des déchetteries	Amiante	Gestion du passif		
Coût pré collecte	3,01	2,86	10,60				4,16	2,96
Coût collecte	131,04	53,00	274,12	70,45			109,58	153,82
Coût transport	1,57		52,94	36,71			23,41	23,86
Coût traitement	118,35		123,50	82,48	543,57	1,19	140,97	116,86
Coût communication	4,12	1,20	7,23	3,18			3,67	3,95
Coût prévention / ZDZG	22,85	6,63	40,17	22,94			22,61	20,46
Coût structure	52,02	15,11	91,36	40,19			4,40	48,47

- * **Coût pré collecte**: charges des contenants de collecte ;
- * **Coût collecte** : intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport,...) avec participations au frais de transport du syndicat de traitement;
- * **Coût transport** : dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement;
- * **Coût traitement** : dépenses de tri et traitement des déchets (incluant frais syndicat traitement);
- * **Coût communication** : charges de communication / sensibilisation (personnel animation, outils,...)
- * **Coût prévention / ZDZG** : charges de prévention / opération ZDZG (personnel prévention, outils,...)
- * **Coût structure** : charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances,...)





3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)

	Déficits	Excédents		
			DIFF.RECETTES	
	HT	TTC	(sans soutien)	(avec soutiens)
DEPENSES	876 730,89 €	969 629,07 €		
OMR (SYTRAIVAL)	399 764,62 €	439 741,08 €	- 439 741,08 €	- 384 802,06 €
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SYTRAIVAL) /	12 942,81 €	14 237,09 €	- 14 237,09 €	- 14 237,09 €
REFUS DE TRI PAPIERS (SYTRAIVAL) / MULTTI + minoration rachat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PAPIERS (SYTRAIVAL)	28 944,05 €	31 838,46 €	-31 838,46 €	20 691,46 €
EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	101 050,98 €	111 156,08 €	35 047,79 €	384 803,96 €
VERRE (SYTRAIVAL)	59 167,22 €	65 083,94 €	-38 079,05 €	-25 938,10 €
CARTONS DECHETTERIES (VEOLIA)	15 389,22 €	16 928,14 €	-10 065,62 €	-10 065,62 €
BOIS DECHETTERIES (VBE)	38 440,28 €	46 128,34 €	-46 128,34 €	-46 128,34 €
DECHETS VERTS (VBE)	9 600,00 €	11 520,00 €	-11 520,00 €	-11 520,00 €
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	118 537,27 €	130 391,00 €	-130 391,00 €	-130 391,00 €
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETTERIES (EDIB)	50 667,76 €	55 734,54 €	-55 734,54 €	-55 734,54 €
AMIANTE DECHETTERIES (SITA)	3 805,34 €	4 185,87 €	-4 185,87 €	-4 185,87 €
GRAVATS (CARME)	14 799,98 €	16 279,98 €	-16 279,98 €	-16 279,98 €
PLATRE (SYTRAIVAL)	19 410,77 €	21 351,85 €	-21 351,85 €	-21 351,85 €
HUILE VIDANGE (SEVIA ST FONDS)	4 210,58 €	5 052,70 €	-5 052,70 €	-5 052,70 €
DEPENSES TRI / VALORISATION	265 534,57 €	313 172,03 €		
RECETTES	715 929,96 €	715 929,96 €		
RACHAT PLASTIQUES (SYTRAIVAL)	67 090,77 €	67 090,77 €		
RACHAT CARTONS (SYTRAIVAL)	73 812,04 €	73 812,04 €		
RACHAT VERRE (SYTRAIVAL)	27 004,89 €	27 004,89 €		
RACHAT ACIER (SYTRAIVAL)	2 686,76 €	2 686,76 €		
RACHAT ALUMINIUM (SYTRAIVAL)	2 614,30 €	2 614,30 €		
RACHAT PAPIER (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €		
RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	173 208,76 €	173 208,76 €		
RACHAT FERRAILLES (GDE)	79 850,55 €	79 850,55 €	79 850,55 €	79 850,55 €
RACHAT BATTERIES (GDE)	2 546,25 €	2 546,25 €	2 546,25 €	2 546,25 €
RACHAT CARTONS DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	6 862,52 €	6 862,52 €		
RACHAT MATIERES DECHETTERIES	89 259,32 €	89 259,32 €		51 175,79 €
			-707 160,99 €	-186 619,14 €
CITEO Emballages	349 756,17 €	349 756,17 €		
ECO MOBILIER	21 763,18 €	21 763,18 €		
ECOTLC	0,00 €	0,00 €		
OCAD3E	23 736,84 €	23 736,84 €		
CITEO Papiers	52 529,92 €	52 529,92 €		
ECO DDS	5 675,77 €	5 675,77 €		
SOUTIENS ECO ORGANISMES	453 461,88 €	453 461,88 €		

3.4. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

3.4.1. Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets



Site internet	Page Facebook	Lettre d'information	Animations
67 000 vues sur l'année 2021 13 articles d'actualités	531 abonnés 3 publications par semaine	1 437 contacts (mairie, délégués, professionnels, associations, particuliers) 13 lettres d'information 35 % de personnes qui ouvrent	<u>10 animations scolaires</u> * : 233 élèves sensibilisés <u>6 modules réalisés de la formation</u> 34 participations / 4 Guides Composteur formés
Médias locaux	Journal l'Eco-SIRTOM	Action grand public	Manifestations / sensibilisation
19 articles dans le JSL 2 spots radios sur Fusion FM + 1 annonce agenda	<u>Distribution édition 2021</u> : 6 pages – 11 365 exemplaires <u>Création édition 2022</u> : 6 pages – 11 365 exemplaires.	12 bibliothèques engagées pour mettre en avant un kit de 5 livres « Zéro Déchet » 2 prêts de l'exposition artistique « Matières premières » Organisation d'un Défi Zéro Déchet*	<u>8 manifestations*</u> : fête des solutions écologiques de Tramayes, Forum de la rénovation énergétique à Cluny, Salon des producteurs locaux, Faites du compost, Salon professionnel des solutions de valorisation organique, Bus Marguerite

*Du fait de la crise sanitaire, des manifestations et animations ont été annulées et reportées suivant les besoins et possibilités.

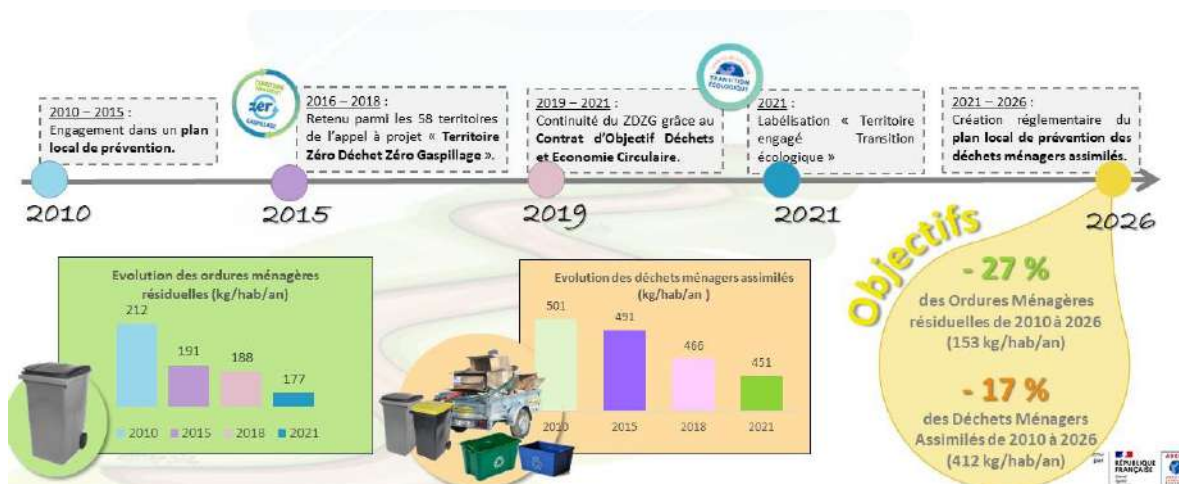
3.4.2. Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets

Actions prévues pour 2022 : poursuite des actions, communication spécifique à mettre en place dans le cadre de la feuille route Economie Circulaire élaborée par les élus du SIRTOM (gaspillage alimentaire, valorisation des déchets organiques, actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), travail coopératif avec les structures du territoire sur le volet énergie et économie circulaire).

3.5. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

3.5.1. Historique

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est engagé depuis 2010 dans la réduction des déchets, par la mise en place d'un programme local de prévention. En décembre 2014, le syndicat a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « Territoire zéro gaspillage zéro déchet ». Ce programme a permis au territoire de **s'ouvrir à une économie circulaire et locale**, créatrice d'emploi et de ressources, et d'ainsi sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets. Depuis cette labellisation, les projets mis en œuvre permettent de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels, associations, communes, intercommunalités, acteurs de l'économie sociale et solidaire), pour réduire les déchets de toute catégorie du territoire.



En 2021, le SIRTOM a évalué sa politique d'économie circulaire grâce à l'outil de l'ADEME appelé Référentiel Economie Circulaire. Cet outil a permis au SIRTOM de mettre en place des ateliers de réflexions avec les élus et de construire une politique d'économie circulaire pendant les 5 prochaines années. Cette démarche a également permis au SIRTOM d'obtenir le label « Territoire engagé transition écologique ».

3.5.2. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Depuis 2015, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) est intégré dans les programmes d'économie circulaire engagés avec l'ADEME (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire). Pour répondre aux obligations réglementaires, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été créée avec les partenaires et **s'est réunie le 27 novembre 2020 pour proposer un programme d'actions**. Le PLP DMA a été soumis à une enquête publique en décembre 2020 pour une durée de 3 mois. Il a été adopté par le Conseil syndical le 16 mars 2021. Ce programme définit un plan d'action à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés.

3.5.3. Le contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC)

Construit à partir d'une étude de préfiguration du territoire réalisé en 2018, et du bilan des actions du programme ZDZG, un programme de 25 actions a été retenu pour une durée de 3 ans (2019-2021). Les 4 grands axes sont :

- axe 1 : L'offre et les acteurs économiques du territoire – *Mieux produire*
- axe 2 : La demande et les comportements d'achats de biens et de services – *Mieux consommer*
- axe 3 : La gestion des déchets – *Mieux gérer nos déchets*
- axe 4 : La boucle locale d'économie circulaire « Alimentation durable et déchets fermentescibles »

Le CODEC s'est terminé le 31 décembre 2021 ; les objectifs fixés ont été atteints.

3.5.4. Les partenaires et réseaux de travail

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne participe à divers réseaux de travail et de réflexion, qui permettent de partager des retours d'expériences et de connaissances, de créer et mutualiser des projets.

Nom du Réseau	Organisateur	Echelle	Fréquence par an	Rencontres 2021
A3P : Animateurs de Plan et Programme de Prévention	ADEME	Bourgogne Franche-Comté	2 à 3 rencontres	25-26/02 : Tri à la source des biodéchets 18-19/10 : Tepos /économie circulaire 18/11 : Référentiel économie circulaire
Ascomade : association et réseau de collectivités	Ascomade	Région Bourgogne Franche-Comté et Grand Est	Suivant les projets	Projet de réalisation vidéos « Zéro Déchet » Participation au réseau régional des biodéchets : 22/06 : études biodéchet (visio) 21/09 : collecte biodéchets 23/11 : gestion de proximité
RELIER : REseau Liens Industries Entreprises Régionales	ADEME	BFC	Appels : 2 fois par mois Rencontres : 1 à 2	04/02 - 04/03 - 01/04 - 06/05 – 03/06 – 09/09 – 12/10 – 02/12
Réseau ECOSYN	Collectivités	Saône-et-Loire	1 fois par mois	Visite d'entreprises ou de lieux en transition écologique (réemploi des matériaux)
Réseau vrac		Bourgogne Franche Comté		11/10 et 09/12
Réseau Compost Citoyen de Bourgogne Franche Comté	Associations Trivial compost et Arborescence	Bourgogne Franche Comté	2 à 3 rencontres	09/09 : groupes de travail pour le montage du réseau Du 18 au 24-10 : Participation à la Faîtes du compost, évènement régional commun (du 18 au 24-10)

En plus de ces réseaux, le SIRTOM est engagé et participe aux comités de pilotage de projets territoriaux, tels que le laboratoire de transformation alimentaire géré par l'association Melting Popote, le Pôle Territorial de Coopération Economique, le Projet Alimentaire Territorial.

3.6. LES ACTIONS PHARES DE PREVENTION ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2021

3.6.1. Construire la stratégie économie circulaire du SIRTOM d'ici 2026



Conseil svndical du 18/05/2021



Atelier n° 3, 25/06/2021 : définition des objectifs du mandat

Objectifs :

- **Faire un état des lieux à mi-parcours** de la démarche du CODEC (2019-2021), en quantité et qualité pour orienter les projets avant la fin du CODEC en vue d'atteindre les objectifs.
- **Sensibiliser et engager** les nouveaux membres du Conseil syndical pour les former de manière objective sur le travail fourni par les agents du SIRTOM.
- **Bâtir une stratégie économie circulaire en amélioration continue**, et de développer une feuille de route sur la période 2020-2026.

Actions réalisées :

- *mars – avril 2020* : Réalisation du diagnostic + interviews des partenaires (élus, techniciens syndicat traitement, ...)
- *décembre 2020* : ATELIER 1 - Comprendre le rôle du syndicat et les actions en cours (22 élus ayant participé)
- *mars 2021* : ATELIER 2 : Identifier les prochains objectifs d'ici 6 ans (17 élus présents)
- *mai 2021* : Conseil syndical spécifique « économie circulaire »
- *juin 2021* : ATELIER 3 – « Valider et organiser les actions sur les prochaines années.
- *2021* : Création d'une commission économie circulaire avec 25 élus et d'une feuille de route comportant 9 objectifs déclinés en 40 actions.

3.6.2. Eco défi famille Zéro Déchet et Energie

Objectifs :

- Coorganiser un défi famille pluri thématique avec les structures porteuses d'un programme sur l'énergie (Territoire à Energie Positive).
- Accompagner 30 familles vers une consommation responsable de façon efficace et ludique (2 x 15 familles).
- Réduire les impacts sur l'environnement, via une réduction de 40 % du poids des déchets ménagers et une diminution de la consommation en énergie.



Actions réalisées

- méthodologie co-construite avec les 2 Communautés de Communes + Village Solidaire.
- 1 atelier par mois d'octobre à février. **14 foyers** : partagés entre théorie et pratique (fabrication produit.),
- kit Zéro Déchet Eco-responsable (en récup')
- pesées des déchets. Animation extérieure par « L'heure de faire ensemble ».
- programme :
 - **07/10/21** : *Journée de lancement.*
 - **16/10/21** : *C'est quoi ma poubelle ?*
 - **20/11/21** : *Réduire dans la salle de bains.*
 - **11/12/21** : *Retour à la terre, cuisine et compost.*
 - **15/01/22** : *Recycler.*
 - **05/02/22** : *Réparer, ré-employer, refuser.*
 - **05/03/22** : *Réunion de Clôture.*

Bilan : une belle dynamique de groupe. Un des foyers va créer une journée zéro déchet dans sa commune pour sensibiliser les habitants en 2022.

3.6.3. Promouvoir la réparation grâce au réseau de MacGyvers

Objectifs multiples :

- Promouvoir la réparation, via les MacGyvers, et les professionnels
- Promouvoir la réparation, via les MacGyvers, et les professionnels de la réparation,
- Accompagner le collectif de bénévoles vers une autonomie des ateliers,
- Réduire la quantité d'objets en panne/cassés qui sont jetés,
- Organiser des événements accessibles à tous sur la réparation et le réemploi.

Actions réalisées :

- Visite du Fablab du Clunisois en mars 2021 (4 bénévoles)
- Ateliers fixes : 1 fois par semaine de mi-juin à décembre.
- Ateliers mobiles : 7 ateliers, dont 3 avec le Bus Marguerite. (Cluny, St Ythaire, La Guiche, Tramayes, Burzy, St Pierre le Vieux, Sivignon)
- Rencontre avec les MacGyvers et Eco'Sol, décembre 2021. Présentation de la nouvelle activité d'Eco'Sol + identification des points d'amélioration : la communication au sein du magasin, l'aménagement de l'atelier, les appareils à vérifier de la ressourcerie, la présence des bénévoles.

Bilan :

- 21 bénévoles engagés
- 49 objets amenés dont 66 % réparés.

3.6.4. Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques

Le compostage

Objectifs :

- Réduire au maximum la part des matières organiques dans les Ordures Ménagères (baisse des coûts et des Gaz à Effet de Serre dû aux transports).
- Encourager la population à composter en continuant de proposer la vente de composteurs individuels à tarif préférentiel (limité à un seul bac par foyer).
- Mobiliser la population, recruter des guides composteur pour essayer les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire.
- Favoriser le travail en insertion locale pour la fabrication des composteurs par un ESAT.

- Créer du lien social entre les habitants et avec le syndicat par la pratique du compostage partagé.
- Accompagner les établissements dans la valorisation des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire par la pratique du Compostage Autonome en Etablissement.

Le compostage individuel

Actions réalisées :

- Distribution de 207 composteurs individuels (166 en 2020 et 2 700 depuis 2007) ce qui porte à 22 % le taux d'équipement des usagers du territoire possédant un jardin.
- Organisation de 6 modules de formation « Guide Composteur » / 34 participations aux formations / 4 guides composteurs formés et accompagnement d'un Maître Composteur stagiaire.

Le Compostage Partagé

Actions réalisées :

- Installations et inauguration de 3 sites de Compostage Partagé :
 - juin 2021 : installation et inauguration d'un site au jardin d'avril à CLUNY,
 - septembre 2021 : installation et inauguration d'un site au « Poul'ornay » à SALORNAY-SUR-GUYE,
 - octobre 2021 : installation et inauguration d'un site à la Maison médicale (MSP) de CLUNY,
- Sensibilisations, animations : « Faites du compost » avec 3 visites de sites, accueil réseau régional des biodéchets avec 3 visites de sites, animation grand public (festival des solutions écologiques à TRAMAYES, bus marguerite à Cluny) ...

Nombre total de sites de Compostage Partagé installés : 21 installations
ce qui porte à 20,3 % le taux d'usagers qui compostent en collectif.

Sites de Compostage Partagé

Date d'installation	Commune	Type de compostage
06/10/2021	CLUNY	Maison de santé du Clunisois / logements collectifs OPAC
07/09/2021	SALORNAY SUR GUYE	Association Le Poul'ornay (poulailler collectif)
18/06/2021	CLUNY	Association du jardin d'avril
23/09/2020	TRAMAYES	Partagé, en cœur de village
21/01/2020	CHÂTEAU	Gîte communal
14/03/2019	SALORNAY-SUR-GUYE	Cimetière
19/02/2019	MASSILLY	Ecole + bourg du village
25/11/2018	SALORNAY-SUR-GUYE	Résidence OPAC La Chatille
10/07/2018	MATOUR	Jardins partagés (parc de la maison du patrimoine)
30/06/2018	SAINT CLEMENT SUR GUYE	Partagé, en cœur de village
19/12/2017	BURZY	Partagé, en cœur de village
21/07/2017	LOURNAND	Partagé, en cœur de village
05/04/2017	JALOGNY	Partagé, en cœur de village
01/01/2017	CLUNY	Résidence OPAC Les Griottons
01/08/2016	BRAY	Partagé, en cœur de village
01/07/2016	CLUNY	Site du SIRTOM, ouvert au public
01/04/2016	CLUNY	Quai de la gare + restaurant la table d'Héloïse
01/07/2014	SALORNAY SUR GUYE	Partagé, en cœur de village
01/05/2013	DOMPIERRE LES ORMES	Partagé, en cœur de village
01/02/2014	TRAMAYES	Jardins partagés de Tramayes
01/05/2014	CLUNY	Association Les Fouettins au soleil

Le Compostage Autonome en Etablissement

Actions réalisées :

- Installations de 6 nouveaux sites de Compostage Partagé :
 - mars : Installation à la résidence sénior OPAC Lucie Aubrac à CLUNY et formation des référents et des participants,
 - mars : Installation à l'école privé du sacré cœur à JONCY et animations scolaires auprès de tous les élèves,
 - avril : Installation et formation des référents du site du camping de MATOUR,
 - avril : Installation et formations de l'association La Novelline à CLUNY,
 - novembre : Installation d'un site au collège Saint Cyr de MATOUR,
 - décembre : Installation et formation des agents du laboratoire de transformation alimentaire de SALORNAY-SUR-GUYE (association Melting Popote).
 - septembre : Désinstallation et installation d'un nouveau site à l'école du sacré cœur à CLUNY – sensibilisation et accompagnement de tous les élèves à la cantine.

Sites de Compostage Autonome en Etablissement		
Date d'installation	Commune	Type d'établissement
10/12/2021	SALORNAY	Laboratoire de transformation alimentaire
19/11/2021	MATOUR	Collège Saint Cyr
22/04/2021	CLUNY	Association La Novelline
20/04/2021	MATOUR	Camping Le Paluet
05/03/2021	JONCY	Ecole élémentaire privée du Sacré Cœur
03/03/2021	CLUNY	Résidence sénior OPAC Lucie Aubrac
05/11/2020	AMEUGNY	Ecole maternelle
17/06/2020	CLUNY	Résidence sénior du Clos Lamartine
25/02/2020	VEROSVRES	Ecole primaire
14/10/2019	BERGESSERIN	Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
21/05/2019	SAINT POINT	Camping du lac
14/05/2019	MAZILLE	Maison Familiale Rurale (MFR)
11/06/2018	CLUNY	Hôtel restaurant de l'Abbaye
20/04/2018	LOURNAND	Restaurant Lazarella
07/07/2017	CLUNY	Camping Saint Vital
02/06/2017	SAINT MARTIN LA PATROUILLE	Association - jardin des 7 sens
05/04/2017	CLUNY	Ecole privée du Sacré Cœur
05/04/2017	BONNAY	EHPAD Villa Sainte Agnès
01/03/2017	CLUNY	Groupe scolaire Marie Curie
01/03/2017	BRANDON	Ecole primaire
21/02/2017	SALORNAY SUR GUYE	Ecole primaire
01/07/2016	SALORNAY SUR GUYE	EHPAD Lucie et Raymond Aubrac
01/06/2016	DOMPIERRE LES ORMES	Camping le village des meuniers
01/05/2016	MAZILLE	EHPAD Champ Rouge
01/12/2014	GERMOLLES SUR GROSNE	Ecole primaire
2008/2010	MATOUR	Ecole maternelle
2008/2010	SAINT ANDRE LE DESERT	Ecole maternelle-primaire

Focus sur le salon professionnel des solutions de valorisation organique :

Objectif :

- Proposer des solutions aux professionnels du territoire pour gérer et valoriser leurs biodéchets produits en leur présentant des fournisseurs d'équipements de valorisation organique autre que le compostage (obligation de trier à la source les biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les professionnels)

Résultat :

- 4 exposants d'équipements de valorisation organique sur les 12 entreprises invitées.
- Une trentaine de visiteurs (élus, Hôpital, supermarché, restauration collective...)
- Salon reconduit en 2022 et couplé avec celui sur la restauration collective.



4. RESULTATS QUANTITATIFS

4.1.1. Caractérisations des ordures ménagères

En juin 2021, le SYTRAIVAL a effectué une caractérisation des OMr des particuliers

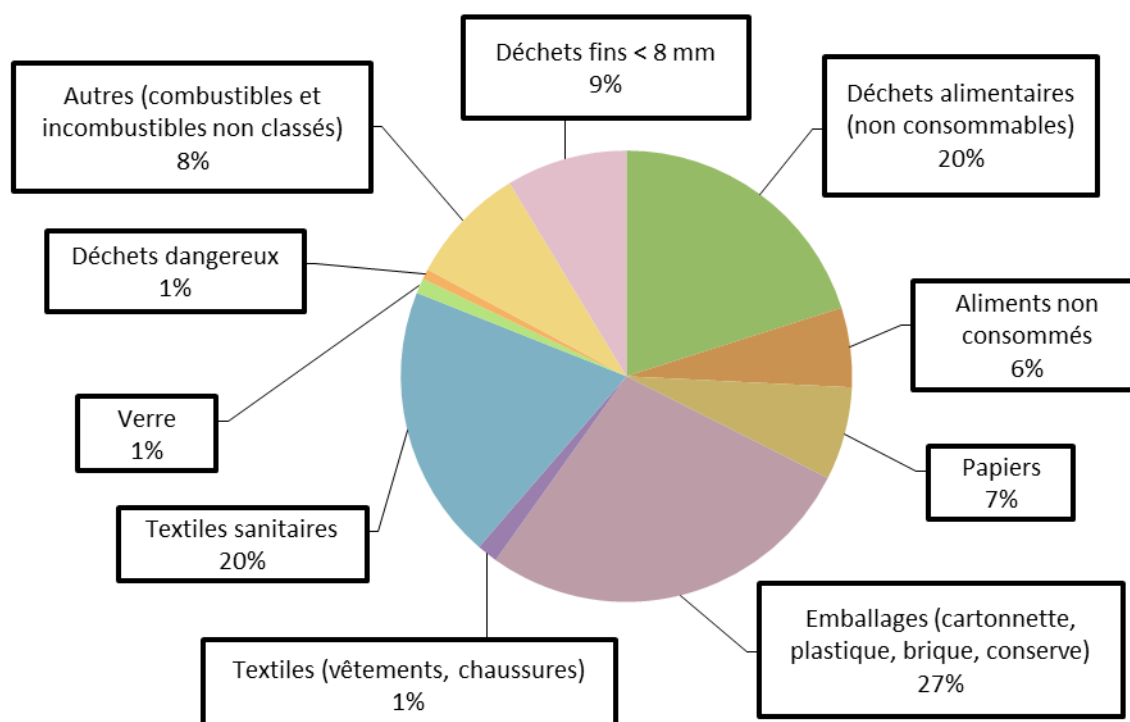
- 2 types d'habitat : rural et urbain ;
- 2 échantillons ;
- 13 catégories de déchets.



Synthèse des résultats (avec ventilation des 8-20 mm)

Catégories	Composition (%)
Déchets alimentaires (non consommables)	20,1%
Aliments non consommés	5,7%
Papiers	6,7%
Emballages (cartonnette, plastique, brique, conserve)	27,4%
Textiles (vêtements, chaussures)	1,5%
Textiles sanitaires	19,7%
Verre	1,1%
Déchets dangereux	0,7%
Autres (combustibles et incombustibles non classés)	8,5%
Déchets fins < 8 mm	8,7%

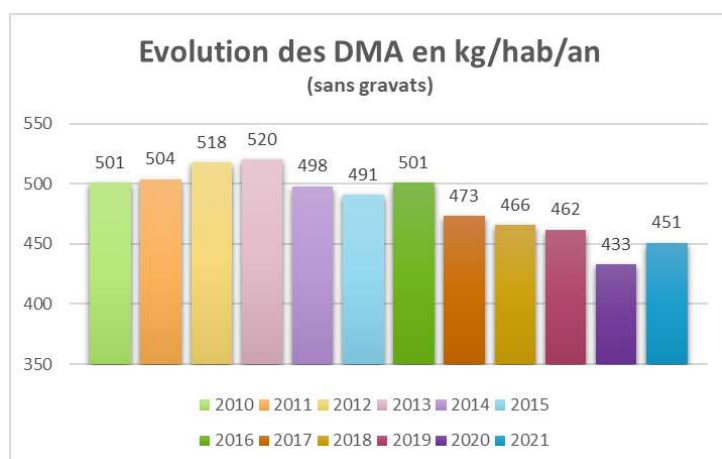
Caractérisation des ordures ménagères du SIRTOM Juin 2021



4.1.2. Indicateurs du contrat d'objectifs avec l'ADEME (2019-2021)

Indicateur n°1

- Réduction de 1,6 % par an des DMA (4,8% en 3 ans)
- Années de référence 2018 : 466 kg/hab/an
- Tonnage à atteindre en 2021 : 444 kg/hab/an

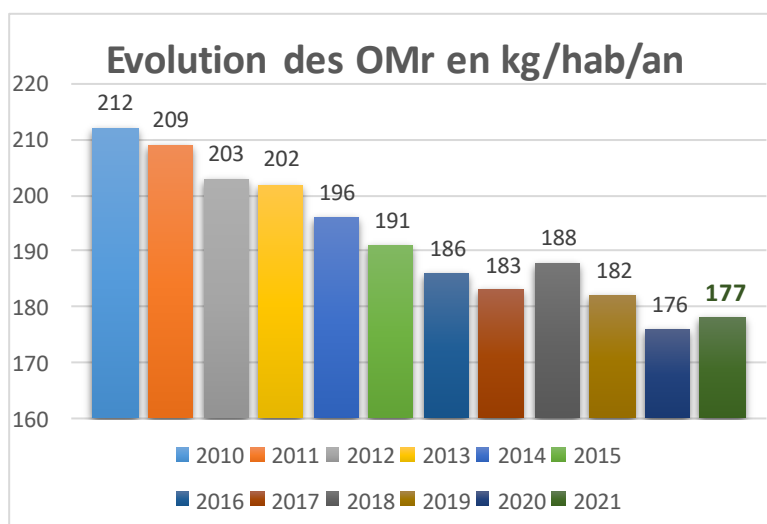


- **Année 1** : Entre 2018 et 2019 : réduction de 0,85 % des DMA sans gravats
- **Année 2** : Entre 2019 et 2020 : réduction de 6,2 % des DMA sans gravats
- **Année 3** : Entre 2020 et 2021 : augmentation de 4% des DMA sans gravats.

Bilan des 3 années :
Diminution de 3,2% de DMA entre 2018 – 2021.

Indicateur n°2

- Réduction de 2,5 % par an des OMr
- Années de référence 2018 : 188 kg/hab/an
- Tonnage à atteindre en 2021 : 174 kg/hab/an



- **Année 1** : Entre 2018 et 2019 : réduction de 3,2 % des OMr
- **Année 2** : Entre 2019 et 2020 : réduction de 3,3 % des OMr
- **Année 3** : Entre 2020 et 2021 : augmentation de 0,5 % des OMr

Indicateur n°3

- Obtenir 25 points minimum sur l'engagement des entreprises dans l'EC :
- 10 points minimum pour les « entreprises »,
- 15 points minimum pour les « démarches collectives »

- **10/10 points** - « entreprises engagées dans une action » : 1 point par démarche
 - **3/4 points** - « démarches avec diagnostic initial réalisé » : 1 point par démarche
 - **4/4 points** - « structures d'animation et gouvernance » : 2 points par démarche
 - **8/8 points** - « synergies opérationnelles » : 3 ou 4 points selon l'envergure de l'opération
- ➔ **Total de 25 points.**

PROSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022

Les orientations pour la suite du CODEC se basent sur les obligations réglementaires du secteur des déchets, des opportunités de déploiement d'actions, et de la continuité des projets développés par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne depuis 2010.

- **Etude et mise en place de la généralisation du tri à la source des biodéchets pour décembre 2023 :**
 - o Etude sur le scénario à mettre en place pour répondre à l'obligation réglementaire. Poursuite de la démarche de valorisation des biodéchets de proximité.
 - o Décision sur la méthodologie à réaliser pour mettre en place le scénario retenu sur le territoire.

- **Accompagnement des professionnels** vers des pratiques d'économie circulaire, en développant des projets d'écologie industrielle et territoriale.
- Continuer le déploiement du programme **Référentiel Economie Circulaire**, pour élaborer une feuille de route des orientations d'économie circulaire du SIRTOM, en collaboration avec les élus du conseil syndical.
- Mise en place **des extensions des consignes de tri** avec le Sytraival (2022), où le plan de communication peut être un atout très favorable pour sensibiliser les habitants sur les pratiques zéro déchet et le compostage.

5. BILAN QUALITATIF 2020 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

5.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG ET PLPDMA

Le programme ZDZG donnait des objectifs à atteindre en 2020 par rapport aux tonnages 2010. Ces objectifs ont été repris par le PLP DMA pour atteinte en 2026.

	% évolution 2020/2010	Objectif ZDZG	Objectif PLPDMA 2026	Cadre réglementaire
Réduction OMA	-13%	-24%	-27%	-10%
Réduction DMA	-13,6%	-17%	-17%	
	Taux 2020	Objectif ZDZG		
Taux de valorisation DMA	93%	75%		
Coût aidé	108 € / hab	stabilisation 90€ / hab		

5.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE

	Objectifs 2020	SIRTOM 2020	Objectifs 2025	Objectifs 2030 (Loi AGEC)
Réduction DMA / 2010	-10%	-13,6%		-15%
Valorisation organique	55%	54,7%	65%	65%
Réduction enfouissement / 2010	30%	88,4%	50%	10% en 2035
Réduction OMA	-10%	-13%		

5.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2020-2026

- Pérenniser et développer les actions de prévention et les actions ZDZG ; inscrites dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2021-2026.
- Rendre durable la politique d'économie circulaire mise en place dans le cadre du référentiel économie circulaire.
- Mettre en place dans la cadre du SYTRAIVAL l'extension des consignes de tri (modification des collectes, développement des collectes des emballages,) en 2022 ;
- Développer la gestion des bio déchets hors collecte des OMr (compostage individuel, compostage collectif, gestion des gros producteurs,) d'ici 2025 selon les obligations réglementaires.